

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme SYLVIE GIRARD, présidente
M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'INSTALLATION DU GAZODUC BÉCANCOUR
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 16 mars 2004 à 14 h
Église multifonctionnelle
3025, rue Nicolas-Perrot,
Bécancour

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 MARS 2004
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE 1
DÉPÔT DE DOCUMENTS 1
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU..... 8
Mme BÉATRICE CARO 23
M. PATRICK SIMARD 25
REPRISE DE LA SÉANCE
M. SÉBASTIEN DUCHESNE 32
Mme MARIE-PIERRE MAURICE 43
M. CLAUDE LEMIRE..... 48
M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU..... 58
M. PATRICK SIMARD 62

SÉANCE DU 16 MARS 2004
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonjour tout le monde, bienvenue à cette première partie de l'audience publique portant sur le projet d'installation du gazoduc Bécancour par la Société en commandite Gaz Métro. Nous en sommes donc à la deuxième séance de la première partie de l'audience.

10

Mon nom est Sylvie Girard, je préside cette Commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement. Cette Commission est également constituée de monsieur François Lafond qui agira à titre de commissaire.

15

Alors juste pour préciser concernant les séances! Hier, je vous avais fait part du fait que nous avons prévu trois (3) séances, hier soir, cet après-midi et ce soir, et éventuellement nous verrions s'il y avait l'opportunité de tenir des séances subséquentes. Alors je pense que nous devrions arriver à faire l'ensemble du questionnement aujourd'hui, c'est-à-dire cet après-midi et ce soir. Alors donc il n'y aura pas de séance après, à moins que, toujours, on est toujours disponible pour le public, si jamais il y a un changement, bien, on vous en fera part.

20

DÉPÔT DE DOCUMENTS

25

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors je vais commencer peut-être par voir avec et les personnes-ressources et le promoteur, d'abord pour voir s'il y a des documents qui sont à déposer.

30

Je vais commencer par les personnes-ressources, les personnes qui sont à la table. Et si dans la salle, les autres personnes-ressources, il y en a quelques-uns qui ont des documents à déposer, peut-être vous approcher du micro pour nous en faire part.

35

Alors bonjour madame Martel pour le ministère de l'Environnement!

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

40

Bonjour. J'ai déposé un document qui vient du ministère des Ressources naturelles secteur forêts qui a été déposé suite à des questions que je leur ai posées concernant le document complémentaire numéro 1. Alors c'est déposé.

C'est tout ce que j'avais pour vous.

PAR LA PRÉSIDENTE:

45

Merci. Alors maintenant pour le Parc industriel de Bécancour, monsieur Nepveu!

PAR M. JEAN-PIERRE NEPVEU:

50

Bonjour. Alors pour ce qui est de la consommation en gaz des entreprises dans le parc, madame Trudel du ministère de l'Environnement m'a fait part hier soir qu'elle disposait de données très précises, et elle s'est engagée à les déposer, à déposer ces données-là à la Commission.

55

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Alors pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, monsieur Sebez.

PAR M. SLAVKO SEBEZ:

60

Bonjour madame la Présidente. Pour l'instant, on n'a pas toujours de documents à déposer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

65

Merci. Pour la Sécurité publique, monsieur Lapalme.

PAR M. ROBERT LAPALME:

70

Bonjour. Aucun document.

PAR LA PRÉSIDENTE:

75

Pour la Ville de Champlain, monsieur Houde. Il est pas là.

Ville de Bécancour, monsieur Hamel, bonjour monsieur Hamel.

PAR M. CHARLES HAMEL:

80

Bonjour madame la Présidente. Nous n'avons pas de document. De toute façon, il y a aucun document qui nous a été sollicité, on a déjà remis tous les documents hier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

85

Et pour le ministère des Ressources naturelles, monsieur Boulianne.

PAR M. GILLES BOULIANNE:

Bonjour. Nous avons aucun document à déposer.

90

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Alors donc pour les autres personnes-ressources, il y a pas d'autres documents à déposer, qui sont dans la salle, ça va.

95

Alors pour le promoteur, bonjour, alors si vous avez des documents à déposer!

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Bonjour madame la Présidente. Nous avons déposé un document additionnel. Nous avons reçu la décision de la CPTAQ qui a été déposée tantôt.

100

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parfait, merci.

105

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Par la même occasion, nous en profiterions pour répondre aux questions...

110

PAR LA PRÉSIDENTE:

Tout à fait, c'est ce que j'allais vous demander, concernant les questions en suspens pour hier, alors allez-y!

115

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Il y avait quatre (4) sujets en suspens dont le premier, madame la Présidente, à la question concernant le pourcentage de déboisement de l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches!

120

Nos calculs, premièrement, l'île est boisée à cent pour cent (100 %), puis nos travaux vont nécessiter un déboisement de l'ordre de quarante-cinq pour cent (45 %) de l'île.

PAR LA PRÉSIDENTE:

125

Excusez-moi! Vous m'avez dit au début que c'est déboisé à cent pour cent (100 %)?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

130 Non, l'île est boisée à cent pour cent (100 %). Mais nos travaux vont nécessiter un déboisement de l'ordre de quarante-cinq pour cent (45 %).

135 Puis exceptionnellement, considérant que c'est une île, nous permettons la repousse naturelle des arbres sauf sur un corridor d'environ dix mètres (10 m), pas d'environ, de dix mètres (10 m) au-dessus de notre gazoduc.

PAR LA PRÉSIDENTE:

140 Merci.

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

145 Ce qui fera en sorte qu'à moyen terme, le déboisement sera de l'ordre de vingt-deux pour cent (22 %) seulement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et le reboisement des mêmes espèces?

150 **PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

On parle d'un reboisement naturel.

PAR LA PRÉSIDENTE:

155 OK, merci. La deuxième question!

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

160 Le deuxième sujet, c'était les phytocides qu'on utilise pour l'entretien de nos emprises lors de l'exploitation.

165 Il y a deux (2) produits utilisés, premièrement pour l'arrosage basal puis le traitement de souches, on parle de Garlon 4. Puis deuxièmement, pour l'arrosage foliaire, on parle de mélange de Vanquish et de Désormone.

Le troisième sujet, ça concernait, madame la Présidente, le choix du tracé à proximité d'une voie ferrée. Je demanderais à monsieur Veilleux de donner des précisions à ce sujet.

170 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

Bonjour madame la Présidente. En ce qui concerne la sélection des variantes, lorsqu'on étudie les variantes, on ne s'appuie pas uniquement sur un des aspects considérés mais sur l'ensemble des aspects considérés, et c'est suite à l'analyse de ces aspects-là que l'on fait la
175 sélection des variantes privilégiées et, le cas échéant, le choix du tracé privilégié.

Donc il faut considérer l'ensemble des aspects et non pas aspect par aspect individuellement.

180 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, je comprends. Ma question hier était plutôt en regard, on comprend la pondération que vous faites concernant les aspects, les impacts pour le choix du tracé, mais ma question hier était, quand vous déterminez qu'il y a un risque pour un gazoduc de longer une voie ferrée, je
185 voudrais que vous nous expliquiez quel est ce risque, quel type de risque?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Madame la Présidente, je demanderais à notre chef d'ingénierie si possible de nous
190 adresser la parole pour répondre à cette question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parfait.

195

PAR M. CLAUDE DORÉ:

Bonjour madame la Présidente. Mon nom est Claude Doré, chef de service ingénierie
200 chez Gaz Métro.

200

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste le risque qu'un gazoduc soit près
205 d'une voie ferrée ou longe une voie ferrée ou traverse une voie ferrée?

205

PAR M. CLAUDE DORÉ:

Chez Gaz Métro, nous ne considérons pas que l'installation d'une conduite de gaz près
210 d'une voie ferrée représente un risque supplémentaire.

210

Nous privilégions à plusieurs endroits de longer les emprises de structures déjà existantes, telles que routes, autoroutes ou voies ferrées. C'est même un choix dans beaucoup de cas.

215 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

En fait, je voulais comprendre en regard de simplement ce qui est cité dans l'étude d'impact, je vais vous dire tout de suite à quel endroit!

220 Vous dites dans le PR3.1 à la page 6-32:

"Concernant le tracé numéro 2 qui longe la voie ferrée, ce qui représente une part de risques..."

225 Et vous dites aussi pour le tracé 4:

"Surtout le secteur où la conduite longe la voie ferrée sur environ un virgule cinq kilomètre (1,5 km)..."

230 Ça, c'est la page 6-37.

Et aussi pour le tracé 3, sur la rive nord, on longe la voie ferrée, c'est-à-dire que sur le tracé 3, vous longez la voie ferrée et au nord et au sud.

235 Alors je voulais juste simplement qu'on puisse relativiser en regard de ce qui est dit dans l'étude d'impact pour la zone à risques ou la part de risques.

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

240 Étant donné qu'on est revenu à l'étude d'impact, je vais demander à monsieur Veilleux de préciser ce texte.

PAR LA PRÉSIDENTE:

245 Oui, allez-y monsieur Veilleux.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

250 Madame la Présidente, c'est que lorsqu'on élabore les variantes, il y a différents éléments de risques qu'on peut rencontrer sur chacune des variantes. Donc à ce moment-là, il est possible que pour l'une, on rencontre un élément qui nous semble à première vue plus important qu'un autre, tout comme par exemple, si on a deux (2) variantes, une longe une voie ferrée et

une autre ne la longe pas, et que c'est le seul élément de risque, on aurait tendance à privilégier celle qui ne longe pas.

255

Donc c'est juste une appréciation qu'on fait entre les variantes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

260

Mais donc quand vous évaluez le risque, c'est pas nécessairement un risque au niveau de la sécurité, c'est ça qu'on comprend?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

265

C'est exact.

PAR LA PRÉSIDENTE:

270

C'est plus complexe, c'est ça que vous voulez dire?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

275

C'est pas une étude de risques très détaillée. C'est une appréciation qu'on fait variante par variante avec les éléments qu'on retrouve sur chacune d'elles.

PAR LA PRÉSIDENTE:

280

Merci. Est-ce qu'il y avait une autre question, je crois pas, moi, j'en avais trois (3), pour le suivi d'hier?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

285

Moi, j'avais un quatrième sujet, madame la Présidente. Ça concernait l'endroit dans l'étude d'impact où ce qu'on retrouve le relevé de l'avifaune sur le tracé numéro 2. On était supposé de revenir là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

290

Suite à une question d'un intervenant, oui.

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Je demanderais à monsieur Veilleux de préciser cette information-là.

295 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

Pour le tracé numéro 2, ça se situe à l'annexe E du document déposé au MPO, donc celui qui a été déposé au mois de février.

300 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Qui était codifié DA2. Je le donne à titre d'information pour les gens, pour la Commission il a été codifié DA2.

305 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

Merci.

310 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci beaucoup.

315 Alors je vais continuer pour le suivi des demandes! Nous avons aussi, pour la municipalité de Champlain, le développement résidentiel prévu en bordure du tracé. Il est pas là, le monsieur, bon.

320 Alors pour la Société du parc industriel, l'alimentation en énergie, bien là, vous nous avez fait part de l'information que le ministère de l'Environnement déposera. Alors c'est très bien, je vous remercie.

325

**PÉRIODE DE QUESTIONS
JEAN-FRANÇOIS MATHIEU**

330

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous allons commencer tout de suite avec un premier intervenant, monsieur Jean-François Mathieu s'il vous plaît!

335

Bonjour monsieur Mathieu.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

340

Bonjour madame la Présidente. Initialement, est-ce qu'il y avait pas une question hier soir qui était de l'ordre des risques associés au passage du gazoduc près des émissaires et des prises d'eau?

PAR LA PRÉSIDENTE:

340 C'est-à-dire qu'effectivement, il y avait une question sur cet aspect-là qui avait été
répondue, je ne sais pas s'il y avait d'autres aspects qui devaient être développés.

345 Mais ce que je me souviens, elle avait été répondue. Peut-être qu'on peut, si la personne
qui l'a posée, considère qu'il manquerait une information, peut revenir poser la question, peut-
être qu'on l'aura de façon plus détaillée.

PAR M. PATRICK SIMARD:

350 Merci beaucoup madame la Présidente. Donc dans le cadre du tracé retenu, soit le tracé
3, le promoteur propose trois (3) scénarios différents, le scénario 1, 2 et 3 et demande que ces
trois (3) scénarios fassent partie de l'autorisation qui sera émise.

355 Est-ce que ce genre d'autorisation peut être émis, considérant que la seule étude
d'impact qu'on a considère seulement le premier scénario et qui est le scénario qui aurait le
moins d'impact?

PAR LA PRÉSIDENTE:

360 On comprend, hier j'ai posé la question à la représentante du ministère de
l'Environnement, à savoir si effectivement, c'était habituel de demander un certificat d'autorisation
pour l'ensemble des scénarios proposés. Madame Martel nous avait fait part du fait que oui, il
faudrait effectivement, puisqu'à cause du procédé même, on peut pas nécessairement savoir tout
de suite lequel des scénarios va être en fin de compte réalisé. Donc le certificat doit tenir compte
de l'ensemble des scénarios.

365 Maintenant, ce que je vais faire peut être rajouté à la question pour madame Martel,
l'étude d'impact qui a été présentée actuellement, est-ce que pour vous, elle est suffisante en
regard de l'ensemble de l'évaluation des impacts pour les quatre (4) scénarios présentés?

370 **PAR Mme NATHALIE MARTEL:**

Bon, alors comme vous, on a reçu le document complémentaire numéro 1 assez
tardivement, on a fait un effort pour analyser le document le plus rapidement possible avant
l'audience.

375 Ce qui se produit, c'est que selon le scénario utilisé, on a un ordre de grandeur dans les
impacts qui varient passablement. Dans le cas du scénario 1 qui serait le scénario privilégié par
tout le monde, c'est le forage directionnel, on a à peu près pas d'impact directement dans le
cours d'eau ou c'est réduit au strict minimum.

380

385 Dans le cas du scénario 3, on a affaire à autre chose. Là, c'est une tranchée ouverte à la grandeur du fleuve. Pour ça, effectivement, en consultant le document complémentaire numéro 1, un certain nombre de questions ont surgi. Et on va devoir questionner davantage le promoteur sur certains aspects pour compléter encore.

Parce que je réalise, c'est qu'il faut dans ces cas-là être beaucoup plus directif, parce que c'est un monde, les travaux de dragage, carrément c'est comme si on avait affaire à un projet de dragage, puis on a des exigences que le promoteur a finalement pas couvertes.

390 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc c'est aussi la question de gestion du dragage, des sédiments...

395 **PAR Mme NATHALIE MARTEL:**

Exactement. Caractériser le panache de dispersion selon les différents courants dans le fleuve, parce qu'on a affaire à trois (3) zones différentes de courants, on a un courant nord, sud et le courant central.

400 Alors ça prendrait une caractérisation du panache de dispersion pour ces trois (3) corridors-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

405 Donc est-ce qu'on comprend qu'en regard de ce qui a été déposé comme information dans l'étude d'impact et depuis aussi le début des audiences, pour ce qui est seulement pour le scénario 3, il devra y avoir des informations supplémentaires qui devront être acheminées au ministère pour l'évaluation de ce scénario-là, pour permettre l'autorisation, le certificat d'autorisation?

410 **PAR Mme NATHALIE MARTEL:**

415 Non, je dirais pas. C'est celui qui change peut-être d'envergure de ce qu'on va demander, mais également sur le scénario 2, on aurait besoin de plus d'informations concernant la jetée, particulièrement par rapport aux voies de migration des poissons.

Il faut qu'on sache comment ça va être aménagé, pour tenir compte des différentes voies de migration qu'il pourrait y avoir pendant la période où la jetée va être dans le fleuve.

420 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ce sont des secteurs d'information qui sont encadrés actuellement par des règlements plus stricts, la gestion des déblais ou le travail en eau et tout ça?

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

425

On a une façon de faire qui est la façon de faire des projets en milieu hydrique.

Mais pour détailler sur cette façon de procéder pour ce genre de projet là, j'aimerais passer la parole à monsieur Pierre Michon.

430

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, monsieur Michon.

435

PAR M. PIERRE MICHON:

Oui, en fait, il y a pas comme telle de spécification réglementaire qui régit ce qu'on appelle les travaux de dragage. Par contre, on a quand même des approches qui sont quand même à retenir, par exemple la gestion par critères qu'on fait quand même mention dans l'étude d'impact.

440

Par contre, en général, bon, madame Martel a quand même soulevé qu'il y a une certaine relativité à faire entre les scénarios, alors qu'on pourrait parler d'un projet disons de moindre ampleur pour le scénario 1, on en a un qui est quand même assez important si on était dans un scénario 3, avec des distinctions même techniques qui sont peut-être insuffisantes, surtout quand on se retrouve au centre du fleuve, là, bon.

445

Puis aussi, ce que moi, j'ai remarqué, je tiens à préciser que j'ai surtout regardé l'addenda qui concerne les distinctions entre les trois (3) scénarios, et puis par exemple au niveau de la caractérisation des sédiments, je pense qu'il y a eu quand même des données, mais on n'a pas d'information sur la granulométrie. Normalement, on demande que les courbes granulométriques, les certificats de laboratoire soient fournis pour apprécier, par exemple, le pourcentage de fines.

450

Même là aussi, la caractérisation a porté surtout sur le secteur nord, mentionnant entre autres que la granulométrie du secteur sud serait plutôt du gravier ou de la roche. Encore là, on aurait besoin d'une information peut-être plus précise justement sur la caractérisation.

455

Comme ligne directrice au niveau de la caractérisation, on a effectivement des documents. Ces documents-là permettent de définir, si on veut, le nombre d'échantillons à prélever, mais ce qui a été fait dans la caractérisation actuelle, c'est uniquement le secteur nord.

460

Au centre, on dit qu'on va être dans du sable, parce que dans la voie maritime, la voie navigable ou la voie de navigation, ce qu'on drague annuellement, c'est du sable. Par contre si on va creuser en dessous des niveaux qui sont creusés annuellement, en fait le dépôt qui se fait

465

annuellement, c'est du sable, mais en dessous, on va tomber rapidement dans de l'argile, peut-être pas sur très épais, là, mais encore là, la caractérisation a pas été faite sur l'argile.

C'est important d'avoir ces informations-là.

470

Puis essentiellement, c'est d'avoir, comme le disait madame Martel, c'est le panache de dispersion des sédiments pour trois (3) secteurs du fleuve qu'on appelle le sud, le nord, puis le secteur centre où on travaillera pas sur des jetées par exemple. Ça va être une technique tout à fait différente, puis ça a des implications, là.

475

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous pouvez nous donner une indication un peu pour comprendre l'ampleur de cette évaluation-là en regard de ce qu'on a actuellement, ce qui est soumis à l'examen public?

480

Est-ce que ça implique, pour le certificat d'autorisation qui devrait comprendre toutes les solutions des scénarios possibles, est-ce que ça implique quand même un temps, un délai important pour avoir ces informations-là?

485

PAR M. PIERRE MICHON:

Je dirais qu'il y a une évaluation qui peut être faite quand même, bon, ça prend un certain temps, probablement on parle peut-être pas de semaines, là, pour faire une évaluation sérieuse avec un minimum de paramètres pour la dispersion des sédiments.

490

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous comprendrez le sens de ma question, suite à la question de monsieur Mathieu, dans le contexte d'un examen, on fait un examen public, on est dans un processus d'examen public d'un dossier, je comprends qu'on n'en est pas encore au niveau de l'analyse environnementale de ça qui se fait parallèlement par le ministère, mais pour le public, pour les citoyens, de quelle façon ils peuvent, dans le cadre de l'examen public, être informés de certains aspects qui pourraient avoir un impact auquel je pense qu'ils ont intérêt ou un droit à en entendre parler?

500

Est-ce que s'il y a des aspects importants qui doivent être vus en examen public, est-ce qu'on va les avoir avant?

505

PAR M. PIERRE MICHON:

On pourrait souhaiter que ça se fasse plus rapidement dans ce contexte-là, tout à fait.

510 Mais moi, je veux surtout signifier qu'évidemment on travaillait dans des scénarios hypothétiques, puis pour la caractérisation entre autres, on pourrait admettre, par exemple, qu'il y a une information qui viendrait valider ultérieurement, finalement qu'il y a une démonstration à faire. Évidemment, c'est toujours en lien avec les composantes sensibles qu'on peut avoir du milieu, des prises d'eau, où se retrouveraient – étant donné qu'on travaille sur plusieurs mois dans un contexte ouvert sur le fleuve, ça a ses particularités.

515 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais est-ce que ça peut avoir, autrement dit, l'ampleur d'avoir besoin de réajuster la directive, à savoir les éléments que le ministère a besoin, suite à la présentation des scénarios?

520 **PAR Mme NATHALIE MARTEL:**

525 Ça fait partie principalement du processus d'évaluation des impacts, comme on est habitué de le faire. Dans ce cas-là, c'est peut-être un peu plus gros morceau pour le scénario 3, mais souvent, on a, sans réajuster à la directive, au fil de l'évaluation d'un projet, peuvent surgir des éléments qu'à ce moment-là, on demande des questions supplémentaires au promoteur, puis on ajuste selon l'avancement aussi des connaissances techniques du milieu.

530 Je voulais mentionner aussi qu'il y a une bonne part de ces informations-là au niveau de caractérisation du panache de dispersion sont davantage pour établir quel sera le mode de gestion des matériaux excavés et non tant pour évaluer les impacts sur le milieu.

Alors c'est principalement la préoccupation qu'on a en grande partie dans cette évaluation-là, c'est qu'est-ce qu'on va faire avec ces matériaux-là, comment on va en disposer.

535 Je vais laisser peut-être la parole à monsieur Pierre Michon s'il a autre chose à rajouter.

PAR M. PIERRE MICHON:

540 Bon, évidemment, c'est ça, il y a le panache de dispersion. Si on en vient aussi à la technique, c'est qu'on dit qu'on va travailler par exemple par barge au-delà de la jetée. On travaille sur une jetée qui semble quand même des conditions peut-être plus faciles au niveau du travail, en autant évidemment qu'on ait bien fait la structure puis, en tout cas, peut-être plus de détail serait apprécié, là, en ce qui me concerne!

545 Mais si on arrive au point de la jetée, de la fin de la jetée, on arrive dans des conditions où c'est beaucoup plus creux, et puis, bon, ce que moi je connais plus dans ce type de travaux là d'installation de tuyaux, c'est pas tant dans des secteurs où on est par exemple dans des vingt-cinq (25 pi) ou trente pieds (30 pi) ou trente-cinq pieds (35 pi) de creux et même plus, donc évidemment, j'aimerais entendre, parce que je l'ai pas vu dans les documents, quel type
550 d'équipement qui serait utilisé.

555 On dit qu'on va disposer, par exemple en eau libre, c'est sûr que la Garde côtière donne son permis, si on veut, pour dire quel site de rejets est utilisé. Mais nous aussi, on a besoin de cette information-là pour savoir où les volumes vont aller, quelle gestion on va en faire. Si on va en milieu terrestre, on peut avoir par exemple des recommandations de disposer ces matériaux-là au-delà de la plaine d'inondation de vingt (20) ans, c'est un exemple, là. On met pas ça dans la plaine d'inondation.

Puis si c'est en eau libre, évidemment, on favorise l'utilisation de sites existants.

560 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je passerais peut-être la question au promoteur! Est-ce que déjà vous avez évalué quels vont être les procédés qui vont être utilisés justement suite à la question, à l'interrogation de monsieur Michon?

565

On parle toujours du scénario 3 puis du scénario 2.

En fait le procédé de dragage ainsi que l'utilisation et la gestion des déblais et des sédiments, du panache de dispersion aussi.

570

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Monsieur Duguay va répondre à la question, madame la Présidente.

575 **PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

Bonjour madame la Présidente. Donc pour le scénario 2, la portion qui est – si vous permettez, je vais peut-être ajouter le visuel!

580 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, sur écran. Monsieur Mathieu, ça va pour votre question!

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

585

Donc si je comprends bien la question, on s'adresse au scénario 2 et au scénario 3.

PAR LA PRÉSIDENTE:

590 Oui, concernant en fait si vous deviez faire des opérations de dragage, aller en tranchée dans le fleuve, le scénario 2, à partir de la voie maritime ou le scénario 3, où vous allez sur la largeur complète du site.

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

595

OK. Je vais apporter une précision sur le scénario 2! Le scénario 2 qui est très similaire au scénario 1, excepté au niveau de la longueur, donc le forage débute de l'île Carignan puis se rend à un point localisé au sud de la voie maritime. Donc on évalue, ici, c'est environ le pire cas qui est évalué, donc une jetée d'environ six cent cinquante mètres (650 m).

600

Pour construire la partie entre le point identifié par le numéro 2 et la rive sud, on prévoit la tranchée ouverte, la méthode de tranchée ouverte. Donc c'est vraiment creuser un trou en bordure de la jetée. Donc toutes les opérations se font à partir de la jetée.

605

Donc c'est l'utilisation d'une pelle hydraulique standard, peut-être avec un long "boom" si vous voulez, un bras allongé, mais c'est vraiment – donc quand on fait le trou, on prend les matériaux puis on peut les disposer soit sur la jetée, temporairement, ou soit tout de suite en amont.

610

PAR LA PRÉSIDENTE:

En amont de la jetée?

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

615

La tranchée se fait du côté amont. Ça, c'est important que je le précise, en amont de la jetée, en partie pour justement le contrôle des sédiments. Donc on sait que le fleuve coule vers Québec, donc les sédiments vont être bloqués par la jetée.

620

Donc il y aura pas une dispersion, ici vraiment, la jetée vient faire une écran, vraiment un écran pour les sédiments, là.

625

Donc la tranchée est construite en bordure de la jetée à une profondeur, donc on creuse un trou à une profondeur d'environ deux mètres (2 m), pour assurer un couvert adéquat pour protéger la conduite. Puis ensuite, on remblaie avec les matériaux, soit d'excavation, ou les matériaux qui ont servi à la construction de la jetée. Mais le dernier pied ou pied et demi, on prend vraiment les matériaux qui proviennent du fleuve pour avoir les conditions qui prévalaient avant les travaux. Ça, c'est pour le scénario 2.

630

Maintenant, pour le scénario 3, advenant encore l'échec des deux premiers, là, donc le scénario 3, c'est une tranchée d'une rive à l'autre, selon les informations qu'on a disponibles actuellement, c'est très peu probable qu'on se rende à ce scénario-là.

635

Ça consiste à faire une tranchée d'une rive à l'autre. La portion que je viens de vous expliquer est identique, donc la portion...

PAR LA PRÉSIDENTE:

La même longueur de jetée temporaire pour la rive sud?

640

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

Oui. Parce qu'ici, les travaux, à partir d'une barge, seraient plus difficiles à cause de l'eau peu profonde. Donc on construit une jetée, puis étant donné que c'est le scénario 3, cette jetée-là serait déjà construite.

645

Maintenant, pour la portion en eau profonde, on utilise une barge. Donc c'est vraiment une pelle à installer sur une barge, c'est des pelles à câbles qu'on appelle, c'est comme vraiment une "clam", exactement comme les opérations de dragage dans le fleuve qui se font annuellement.

650

Les matériaux qui sont récupérés ici, évidemment dans la voie maritime, on peut pas les entreposer tout de suite à côté de la tranchée, donc on doit prendre les matériaux et les emmener sur la barge et les disposer temporairement à l'extérieur du fleuve.

655

Pour la partie qui est localisée entre le point 1 et la voie maritime, on est dans des matériaux qui sont plus argileux. C'est une argile qui est raide, mais aussitôt qu'elle va être mise en opération ou aussitôt qu'elle va être manœuvrée, elle va devenir probablement liquide. Encore là, on est en ingénierie préliminaire, l'ingénierie détaillée va déterminer ça. Ce qu'on prévoit pour tout de suite, c'est de sortir cette argile-là et la disposer sur des sites appropriés.

660

Le remblayage de la tranchée se fera avec des matériaux granulaires pour assurer un coussin à la conduite et une bonne protection au-dessus de la conduite.

665

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

670

Ça complète.

PAR LE COMMISSAIRE:

675

Est-ce qu'au niveau du scénario 2, vous allez mettre aussi du matériel granulaire dans le fond de la tranchée?

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

680 Pour l'instant, ce qui est prévu, c'est de réutiliser, vraiment de laisser, ça dépend de la partie encore!

Quand on est dans le roc, c'est sûr qu'on met un coussin granulaire pour protéger la conduite. Donc oui, c'est des matériaux d'emprunt pour le coussin.

685

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc le surplus de déblais, qu'est-ce que vous faites avec?

690

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

Il est disposé dans des sites appropriés.

PAR LE COMMISSAIRE:

695

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

700

Ce sont des documents que vous aviez déjà déposés ou vous pouvez les déposer? En fait, tout ce que vous démontrez à l'écran, merci.

J'aurais peut-être une information à demander aussi pour madame Martel et monsieur Michon!

705

Dans le contexte de l'examen public, est-ce que c'est possible d'envisager d'avoir quand même assez rapidement, suite au dépôt des documents en question, d'avoir un peu le suivi que le ministère veut apporter ou le questionnement supplémentaire qu'il y aurait, est-ce qu'on peut compter avoir ça assez rapidement?

710

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

Vous voulez dire de nous, établir auprès du promoteur ce qu'il doit fournir?

715

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, pour qu'on ait une indication à savoir quelles sont d'abord les questions supplémentaires, suite au dépôt du document, avec les scénarios, puis aussi peut-être, si vous pouviez nous indiquer quels sont les éléments problématiques qui mériteront soit des corrections, soit entre autres de spécifier qu'est-ce qui sera encadré de toute façon au niveau de la

720

réglementation là-dessus, est-ce que c'est possible de l'avoir rapidement, peut-être même avant la deuxième partie de l'audience?

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

725

Ah oui certainement, avant la deuxième partie d'audience.

Maintenant, je vais passer la parole à monsieur Pierre Michon, parce que ce serait lui essentiellement qui élaborerait tout ça, alors je vais lui laisser gérer son horaire!

730

PAR M. PIERRE MICHON:

Bon, c'est certain que si on veut exiger les informations, on a quand même l'intention de mettre des choses par écrit, là, préférablement, et puis, bon, ça, ça peut se faire rapidement, là.

735

Puis évidemment l'examen des documents, au moment où ils seront déposés, on va donner un suivi, c'est certain, dans un contexte actuellement où on n'est pas encore en analyse environnementale, là, mais juste de s'assurer qu'on aura l'information pertinente.

740

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Michon.

745

Pour le promoteur aussi, il y a pas de problème pour essayer de voir rapidement, répondre aux questions, en fait toujours dans le contexte de l'examen public pour que les intervenants puissent prendre connaissance, dans le fond, des derniers éléments suite au dépôt?

750

On comprend que le dépôt de ce document-là est suite aux expertises que vous avez faites et des techniques, sur le géotechnique et tout ça, qui a fait que vous avez fait les choix de scénarios plus précis? Merci.

Monsieur Mathieu, est-ce que vous avez une autre question?

755

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

Oui madame la Présidente. Dans le cadre de l'étude d'impact, à la page 4-33, il est cité que, et je cite:

760

"L'île Carignan est colonisée par une forêt composée principalement d'érables argentés ayant entre soixante-dix (70) quatre-vingt-dix (90) ans. De par sa composition et le milieu particulier qu'il colonise, l'île étant complètement submergée au printemps, ce massif boisé présente un intérêt sur le plan écologique."

765 Suite à ça, on sait que maintenant, l'île Carignan est un milieu humide important, est-ce que le milieu bénéficie d'un statut ou d'une protection particulière, soit de la part du ministère de l'Environnement, de la FAPAQ, ou des Ressources naturelles?

PAR LA PRÉSIDENTE:

770 On va aller du côté des personnes-ressources. Peut-être d'abord au niveau des ministères, madame Martel.

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

775 Oui, concernant l'île Carignan, il y a présentement aucun statut d'aire protégée pour l'île Carignan.

Il y a pas non plus de demande déposée auprès du ministère afin que ça puisse contenir ce statut.

780

Ensuite, j'ai vérifié auprès de, peut-être qu'il y a un représentant ici du ministère des Ressources naturelles du secteur forêts, le document que je vous ai déposé contient une carte qui indique les aires, les écosystèmes particuliers, les écosystèmes forestiers exceptionnels de la région ici, et l'île Carignan n'est pas désignée par le MRN comme telle.

785

Voilà, c'est tout ce que j'ai comme information concernant un éventuel statut particulier de l'île Carignan.

PAR LA PRÉSIDENTE:

790

J'irais peut-être au représentant, non, il est pas là, de la municipalité de Champlain. Peut-être que si j'avais le représentant de la MRC Les Chenaux. Oui, si vous vouliez aller peut-être au micro au bout de la table!

795

Pour répondre à la question concernant les affectations qui sont prévues déjà pour l'île Carignan, dans ce secteur là, quels sont les usages permis aussi au niveau municipal?

PAR M. YVAN MAGNY:

800

Au niveau du schéma d'aménagement, puis je vais peut-être aussi répondre au niveau du règlement de zonage et le plan d'urbanisme de la municipalité, au niveau du schéma d'aménagement, l'île Carignan est affectée comme étant un périmètre urbain.

805

Le secteur entourant l'île Carignan qui est la partie submergée est affectée comme une aire écologique.

810 Dans le cas du périmètre urbain, les usages urbains d'infrastructures sont autorisés. Dans le cas de l'aire écologique qui entoure l'île Carignan qui est une affectation aire écologique, les usages d'infrastructures sont dites à éviter, non interdite parce qu'il y a quatre (4) catégories qui sont dites à éviter.

815 En ce qui concerne le plan d'urbanisme et règlement de zonage de la municipalité, on ne gère pas ce type d'infrastructures là sur le territoire. Il y a un paragraphe général quelque part qui dit que tous les usages d'infrastructures de transport, transport d'énergie, on parle d'infrastructures de distribution, peut-être pas de transport mais de distribution, sont autorisés partout sur le territoire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

820 Et peut-être nous spécifier, autrement dit, dans le projet qui nous concerne, est-ce que vous pouvez nous confirmer la conformité avec le plan d'aménagement?

825 Et aussi, je sais pas si vous pouvez parler pour la municipalité de Champlain, la conformité aussi concernant le plan d'urbanisme?

PAR M. YVAN MAGNY:

830 Oui, je peux confirmer la conformité, autant au niveau du schéma d'aménagement actuel que du plan et règlement d'urbanisme de Champlain.

PAR LA PRÉSIDENTE:

835 Est-ce que vous aurez des exigences particulières, étant donné l'affectation d'aire écologique concernant les mesures de mitigation prévues par le promoteur?

PAR M. YVAN MAGNY:

840 Ça fait suite un petit peu à l'engagement de ce que vous nous avez commandé hier, donc la MRC va se pencher sur ce questionnement-là et revenir à la deuxième partie des audiences.

PAR LA PRÉSIDENTE:

845 Parfait. On comprend qu'il y a pas de statut particulier, donc on comprend aussi, le fait qu'i y a une aire écologique, c'est que vous lui accordez une certaine valeur écologique, est-ce que c'est en regard du milieu humide qui est la zone inondée, en regard des espèces?

PAR M. YVAN MAGNY:

850 Oui, c'est en regard de l'écosystème, des espèces qui sont là. C'est sûr qu'il y a des intentions d'aménagement à l'effet de conserver à l'état naturel ces milieux-là. C'est inscrit tel quel au schéma d'aménagement. C'est des intentions d'aménagement.

855 Mais dans les moyens retenus pour rencontrer ces orientations-là, on ne retrouve pas de moyens concrets comme des interdictions totales d'activités ou d'aménagements, de quelle façon les aménagements devraient être effectués sur ce territoire-là.

860 Donc c'est un peu – les premiers schémas d'aménagement n'allaient pas d'une façon très précise, c'était quand même un domaine d'expertise assez important, donc les schémas d'aménagement se sont contentés un petit peu, les premiers schémas, de survoler un peu plus, de donner des intentions d'aménagement, mais sans mettre des moyens particuliers précis de mise en œuvre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

865 OK, parfait, merci.

Je rajouterai peut-être, est-ce que monsieur Hamel pour Bécancour, tant qu'à y être, je vous demanderais les mêmes questions pour l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches!

870 Bon, on sait quand même qu'il y a une aire de fréquentation pour l'avifaune entre autres, pour certaines espèces ichtyennes aussi, quelle est la position à la fois de la municipalité et de la MRC, je sais pas pour lequel vous pouvez répondre, concernant l'affectation des usages permis?

PAR M. CHARLES HAMEL:

875 En fait, pour nous, il y a pas vraiment de spécification de conservation au plan d'urbanisme ni à la réglementation de zonage.

880 C'est un secteur qui est traité comme étant un pourtour, si je peux employer le terme, de la zone industrielle lourde de Bécancour, et pour ces raisons, dans le fond, et là, je peux pas parler pour la MRC, mais monsieur Dubois pourra peut-être élaborer là-dessus, sauf que pour nous, la conception qu'on en a, ce sont pas vraiment des zones d'accès, première des choses, parce que compte tenu des activités industrielles qui se pratiquent dans ce secteur-là, peu de gens ont vraiment accès directement à la berge ou à tout ce secteur-là.

885 Donc à toutes fins pratiques, il a pas semblé y avoir une préoccupation. Mais là, je vous parle en fonction du premier schéma d'aménagement. Est-ce que le second schéma – et ça, monsieur Dubois pourrait élaborer là-dessus – va se soucier! Et ça peut être aussi de notre côté,

890 je vous dirai que moi, je suis nouvellement arrivé à la Ville de Bécancour, et je découvre avec vous un peu les particularités de ce coin-là.

895 Donc à partir de là, je vous dis pas qu'on n'aura pas des conversations concernant, au moins d'annoter une certaine préoccupation et de voir aussi comment un projet, sans vouloir les arrêter, puis c'est pas ça qu'est l'objectif de la Ville sûrement, mais au moins de s'assurer qu'il y a une protection minimale, puis qu'il y a quand même un respect de ce coin-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

900 Donc pour ce qui est du plan d'urbanisme actuel, vous pouvez confirmer la conformité avec les usages permis.

Est-ce que le plan est en révision actuellement?

PAR M. CHARLES HAMEL:

905 Pas le plan d'urbanisme de la Ville, mais le schéma d'aménagement. Nous attendons son entrée en vigueur puis après ça, évidemment il va y avoir l'arrimage qui va s'effectuer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

910 Merci. Alors monsieur Dubois pour la MRC de Bécancour, je vous pose la même question, en regard de la conformité?

PAR M. LAVAL DUBOIS:

915 Pour ce qui est du schéma actuel, c'est conforme. Le seul élément où le promoteur doit démontrer, c'est la zone inondable.

920 Au niveau du schéma, il y a des cotes d'inondations vingtenaires et centenaires, donc le promoteur doit, d'une part, vérifier où va se situer la sortie, si on parle du système souterrain et par la suite, s'il est dans la zone vingtenaire où il est interdit tout usage, ça devra faire l'objet d'une dérogation auprès du ministère de l'Environnement.

925 Mais pour ce qui est de la Pointe-aux-Roches, il y a rien de spécifique au niveau du schéma d'aménagement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

930 Vous êtes en révision actuellement, est-ce qu'il y a des intentions de revoir ces aspects-là ou les affectations sont les mêmes?

PAR M. LAVAL DUBOIS:

935 Il y a pas de disposition particulière concernant la Pointe-aux-Roches. Il va sûrement y avoir des dispositions concernant les milieux fauniques au niveau de la sauvagine ou autre, mais il n'y a pas, au niveau du schéma, de disposition particulière.

940 On va sûrement, avec mon collègue de la Ville, regarder s'il y a lieu d'établir une affectation spécifique.

Dans le schéma révisé qui n'est pas encore en vigueur, c'est globalement une affectation industrie lourde où ce type de projet là est permis.

PAR LA PRÉSIDENTE:

945 Donc vous confirmez aussi la conformité en regard du projet et les mesures qui ont été prises?

PAR M. LAVAL DUBOIS:

950 Oui, effectivement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

955 Merci. Merci monsieur Mathieu.

BÉATRICE CARO

960 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors j'appelle la prochaine intervenante, madame Béatrice Caro s'il vous plaît.

965 Bonjour madame Caro.

PAR Mme BÉATRICE CARO:

970 Bonjour. La question est la suivante! On aimerait savoir, est-ce que les infrastructures portuaires pourraient être utilisées pour diminuer les impacts de la construction d'une jetée sur la rive sud?

PAR LA PRÉSIDENTE:

975 Si les infrastructures portuaires pourraient être utilisées pour?

PAR Mme BÉATRICE CARO:

980 Pour diminuer les impacts de la construction d'une jetée.

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK, pour éliminer la possibilité d'une jetée temporaire. Monsieur Rousseau.

985 **PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Monsieur Veilleux va répondre à cette question, madame la Présidente.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

990 Cette question a fait l'objet des représentants du ministère Pêches et Océans, et elle a été répondue dans le document du ministère des Pêches et Océans, mais en résumé, c'est que le port comme tel représenterait une difficulté d'abord technique, considérant sa formation. Le port est formé de beaucoup de blocs de différentes grosseurs, et faire un forage directionnel à l'intérieur de ce type de milieu serait très compliqué.

Également, il faut envisager la possibilité de pouvoir ressortir sur la rive nord en utilisant la jetée. Et entre l'est de l'île Carignan et l'île Valdor, ni plus ni moins, ce secteur-là est construit. Donc la possibilité de pouvoir s'installer avec des équipements au terrain serait très compliquée.

1000 Également, si on s'installe sur le port, il y a la zone de mouillage d'urgence qui est présente, également le chenal de la voie maritime. Et dans l'éventualité où il aurait été nécessaire par exemple de passer un scénario 3, une tranchée ouverte, il y aurait eu également des complications techniques importantes là.

1005 Donc en résumé, ça résume les principaux aspects pourquoi ça n'a pas été retenu, cette alternative-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1010 Merci. Madame Caro, votre deuxième question!

PAR Mme BÉATRICE CARO:

1015 Pourquoi n'a-t-on pas comparé les tracés tous ensemble au niveau des variantes, et on les a éliminés deux (2) par deux (2) et pas comparés 1-2-3 et 4?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1020 Monsieur Rousseau ou Veilleux.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

1025 C'est que le principe, de la manière qu'on fonctionne, c'est que par endroit, il peut y avoir des sous-variantes. Donc on essaie de comparer ces sous-variantes là entre elles et d'en retirer une principale. Et par la suite, on les compare aux variantes plus globales.

1030 C'est ce qui nous a amenés finalement dans l'étude de variantes à comparer par exemple 1A avec 1, par la suite, celle qu'on a retenue, 1 avec 2 etc. Donc c'est un cheminement progressif qui nous a amenés vers trois (3) variantes principales qui sont les variantes 1-3 et 4.

1035 Donc on fait les boucles, on sélectionne les tracés qui nous apparaissent le moindre impact et on les compare de façon globale entre eux. Par exemple l'emprise de gazoduc TQM et le point de livraison qui est l'usine de TransCanada.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Ça va madame Caro?

1040 **PAR Mme BÉATRICE CARO:**

Merci.

1045

PATRICK SIMARD

PAR LA PRÉSIDENTE:

1050 Je vais appeler un prochain participant, monsieur Patrick Simard s'il vous plaît. Bonjour monsieur Simard.

PAR M. PATRICK SIMARD:

1055 Ma première question, c'est lors de la comparaison entre les tracés 1 et 2. On disait que le tracé 1 constituerait le tracé représentant le moins d'impact en milieu terrestre alors que le tracé 2 serait celui comportant le moindre impact en milieu aquatique. Et là, on a conclu de ça que les deux (2) portions de tracés étaient donc équivalentes au niveau des habitats naturels, au niveau de la faune et de la flore donc.

1060

Je me demandais comment on a fait pour évaluer l'équivalence de ces deux (2) milieux. On n'a pas de données qui nous permettent de dire comment on a fait pour vérifier ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1065

Alors monsieur Rousseau.

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

1070

Monsieur Veilleux va répondre à la question.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

1075

Les données qu'on utilise sont situées dans l'ensemble du chapitre 4, parce que l'ensemble du chapitre 4 correspond à la description de la zone à l'étude dans son ensemble, mais également ce qu'on retrouve sur chacune des variantes qui ont été étudiées.

Donc lorsqu'on arrive à l'analyse, on utilise ces données-là plus ce qu'on a pu observer au terrain pour comparer et sélectionner celle qui nous paraît le moindre impact.

1080

PAR LA PRÉSIDENTE:

1085 Mais vous comprenez la question de monsieur Simard à savoir, est-ce que, autrement dit, vous arrivez avec une proposition qui compare deux (2) milieux différents pour dire qu'ils sont équivalents. Comment vous évaluez la pertinence de comparer deux (2) milieux différents pour une équivalence?

C'est en regard de l'ampleur des impacts pour chacun de ces milieux différents là?

1090

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

1095 Bien, dans le processus, on regarde l'ensemble des aspects considérés, que ce soit l'agroforesterie, le milieu naturel, etc., et parfois pour une variante, il peut être préférable par exemple au niveau des milieux terrestres de sélectionner variante 1 et pour le milieu aquatique, exemple, ça pourrait être la variante 2.

Mais au bout de l'analyse, on applique, pas on applique, mais on tient compte de chacun de ces éléments-là, on applique une priorité à l'une ou à l'autre, et c'est sur l'analyse de l'ensemble de ces composantes-là qu'on considère laquelle doit être retenue, là.

1100

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK. Donc je comprends que l'équivalence est au niveau des critères pour sélectionner après dans un ensemble la valeur de ces critères-là?

1105

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

On y va un par un. Par la suite, on cumule ces informations-là et on apprécie l'importance de chacun pour en sélectionner une finalement.

1110

PAR LA PRÉSIDENTE:

Autrement dit, vous dites, il y a une note équivalente, mais il y a pas une valeur équivalente. La valeur équivalente, elle est évaluée à la fin avec l'ensemble des critères?

1115

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

Exact.

1120

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je comprends ça?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

1125

Exact.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1130

Ça va monsieur Simard?

PAR M. PATRICK SIMARD:

Oui. J'ai de la misère à comparer le milieu terrestre...

1135

PAR LA PRÉSIDENTE:

Votre opinion est en deuxième partie d'audience, monsieur Simard.

Allez-y pour votre deuxième question!

1140

PAR M. PATRICK SIMARD:

Je me demandais aussi pourquoi dans l'étude d'impact, on va souvent utiliser des nomenclatures qui sont pas retenues au Canada ou au Québec, surtout pour les espèces menacées et vulnérables ou à statut précaire. On utilise différentes terminologies.

1145

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous avez un exemple?

1150

PAR M. PATRICK SIMARD:

Bien, on parle de statut précaire, des fois on parle de menacées ou vulnérables d'être menacées.

1155

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous voulez comprendre la différence entre ce qui est – est-ce que c'est juste au niveau des appellations?

1160

PAR M. PATRICK SIMARD:

Statut précaire, supposons, les vulnérables et menacées, en tout cas dans l'étude, on les confond à quelques occasions.

1165

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vais commencer par madame Martel qui va nous expliquer peut-être la différence.

1170

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

La différence, c'est que c'est une préoccupation à la fois du gouvernement fédéral et provincial. Le statut précaire, ce que je comprends, il faudrait vérifier auprès des autorités du fédéral, mais c'est une désignation qui existe au gouvernement fédéral, alors que la désignation d'espèce vulnérable ou menacée, c'est une désignation au niveau provincial.

1175

PAR LA PRÉSIDENTE:

Comment vous appliquez, est-ce que les deux (2) façons de faire, vous vous consultez, vous appliquez, les deux (2) respectent...

1180

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

1185 Non, bien, on doit avoir des critères semblables, mais c'est pas nécessairement, il y a pas nécessairement toujours une coïncidence dans les statuts accordés à différentes espèces.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1190 Si vous permettez, monsieur Simard, mon collègue monsieur Lafond aurait une question.

PAR LE COMMISSAIRE:

1195 Autrement dit, en bout de compte, il peut y avoir des différences entre les deux (2) finalement, entre chez vous et le fédéral?

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

1200 À mon avis, oui, j'ai cru en déceler justement dans ce qu'on retrouve dans l'étude d'impact. Je suis pas familière avec la désignation de statut précaire, je sais pas trop ce que ça englobe, mais ce qu'eux désignaient comme précaire m'apparaissait comme chez nous par moment quelque chose qui était pas du tout menacé ou vulnérable.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1205 Est-ce que monsieur Vermette est ici aujourd'hui, de Pêches et Océans?

Peut-être venir pour le fédéral nous expliquer les différences.

PAR M. RICHARD VERMETTE:

1210 D'abord pour la définition de statut précaire, ma compréhension de la nouvelle Loi sur les espèces en péril du Canada, le terme précaire s'applique à l'ensemble des espèces qui pourraient être visées par cette loi, peu importe la catégorie dans laquelle elles se trouvent.

1215 Par contre, les seules espèces qui bénéficient d'une protection, sont celles qui se retrouvent à l'annexe 1 de cette loi et puis eux autres, jusqu'à date, les interdictions qui sont liées à ces espèces-là sont pas encore en vigueur, devront l'être à partir du mois de juin.

1220 Puis pour l'instant, selon ma connaissance de la loi, normalement les espèces qui sont visées par cette loi, ce qui tombe sous ma juridiction, c'est uniquement les poissons, donc pour l'instant, j'ai pas terminé l'analyse, mais il se peut que certaines des ces espèces-là soient touchées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1225

C'est-à-dire qu'actuellement, je comprends qu'il y a une liste qui va sortir, une nouvelle liste qui va sortir en début juin, de cette liste-là, il y a peut-être des espèces qui actuellement ne sont pas désignées et qui se retrouvent dans le tracé mais qui pourraient l'être en juin?

1230

PAR M. RICHARD VERMETTE:

En fait, la liste existe déjà. C'est les interdictions qui sont liées à cette liste qui seraient mises en vigueur à partir du mois de juin, si tout va bien dans le monde politique!

1235

PAR LE COMMISSAIRE:

Ainsi à partir du mois de juin, la liste qui serait en vigueur, ça veut dire qu'il pourrait y avoir des impacts négatifs sur les poissons qui fréquentent entre autres peut-être l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches?

1240

PAR M. RICHARD VERMETTE:

Il s'agit d'abord de déterminer si l'habitat touché est un habitat essentiel. Dans ce cas-là, il pourrait y avoir des interdictions.

1245

Pour l'instant, je crois pas que c'est le cas, mais il va falloir explorer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1250

Dans le cas, je comprends que le processus est en cours aussi, c'est un des aspects que vous allez évaluer avec le promoteur, dans le cas où il y aurait effectivement un habitat ou une espèce qui pourrait maintenant faire partie de la liste des espèces menacées et que donc, il pourrait y avoir des interdictions, quelles sont les solutions dans le cadre d'un projet comme celui-là?

1255

Vous demandez quoi, des mesures d'atténuation différentes ou l'interdiction dans un secteur, comment ça se passe?

PAR M. RICHARD VERMETTE:

1260

La façon que je comprends l'application de la Loi sur les espèces en péril dans un habitat qui est jugé essentiel par le comité, ce qu'on appelle en anglais le SARA, le Species Address, ce serait une interdiction.

1265 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et est-ce que les zones actuellement qui seraient touchées par le projet sont à l'étude au ministère?

1270 **PAR M. RICHARD VERMETTE:**

Ça, je le sais pas.

1275 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que c'est possible de nous informer?

1280 **PAR M. RICHARD VERMETTE:**

Oui, je pourrais, mais je peux pas exactement donner de délai, mais le plus tôt possible, oui, je pourrais vous informer.

1285 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Ça va monsieur Simard?

1290 **PAR M. PATRICK SIMARD:**

Oui.

1295 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors il est trois heures (3 h), on va faire une petite pause de six-sept (6-7) minutes, et on va revenir avec les deux (2) intervenants qui sont inscrits, merci.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1300

**REPRISE DE LA SÉANCE
SÉBASTIEN DUCHESNE**

PAR LA PRÉSIDENTE:

1305

Alors je vais appeler le prochain participant, monsieur Sébastien Duchesne.

Bonjour monsieur Duchesne.

1310

PAR M. SÉBASTIEN DUCHESNE:

Bonjour.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1315

Alors votre première question.

PAR M. SÉBASTIEN DUCHESNE:

1320

Au mois de juin 2003, les promoteurs ont contacté les comités environnementaux de concertation de la région, c'est-à-dire la ZIP Les-Deux-Rives, CRE Mauricie et le CRE Centre-du-Québec. Les propositions de tracés qui ont été choisies par ces comités de concertation n'ont pas été retenues dans le présent projet, je voudrais savoir où sont allées ces réponses-là?

1325

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'abord, je vous demanderais, les propositions que vous avez faites, est-ce que c'est un des tracés proposés ou c'est un autre tracé?

1330

PAR M. SÉBASTIEN DUCHESNE:

C'était un des tracés proposés, le 2 principalement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1335

Et pour quelle raison vous privilégiez...

PAR M. SÉBASTIEN DUCHESNE:

1340

2 et 4.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pour quelle raison vous privilégiez ce tracé-là?

1345

PAR M. SÉBASTIEN DUCHESNE:

C'était selon nous les tracés qui avaient le moins d'impacts environnementaux et sociaux.

1350

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors monsieur Rousseau, peut-être nous répondre à la question.

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

1355

Monsieur Veilleux va répondre à la question, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1360

Alors monsieur Veilleux.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

1365

Alors je commencerais d'abord par mentionner qu'au niveau de la traversée du fleuve, qui est un élément important à considérer, si les tracés 1 et 2 avaient été retenus, il aurait été nécessaire de procéder à un empiètement dans les battures, que ce soit au nord ou au sud de façon plus importante de la façon qu'on le fait actuellement.

1370

Donc la présence des îles a toujours été un élément important dans la sélection du tracé, notamment pour éviter d'empiéter sur une trop grande longueur dans le fleuve.

Et si on regarde sur la figure 6.1 où on voit les variantes, l'ensemble des variantes, le tracé 1...

1375

PAR LA PRÉSIDENTE:

On peut les mettre à l'écran s'il vous plaît!

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

1380

Donc le tracé 1 est celui-ci qui tombe dans la partie ouest du parc industriel, tandis que le tracé deux est celui qui tombe vis-à-vis les prises d'eau du parc industriel et de l'émissaire de Norsk Hydro.

1385 Donc ce que je mentionnais tout à l'heure, c'est que la longueur du forage qui est de deux point deux cinq kilomètres (2,25 km) pour le tracé 3, s'il avait fallu empiéter dans le fleuve ici pour arriver à une longueur semblable, par la suite il aurait fallu envisager environ, je dirais quatre (400 m) à cinq cents mètres (500 m) minimum, pour aller rejoindre une longueur de tracé qu'on figure actuellement selon les conditions techniques qu'on a rencontrées.

1390 Et la même chose ici au niveau du tracé numéro 2. On voit bien ici dans ce secteur-là entre autres qu'il y avait la présence de la prise industrielle, la prise d'eau pour les eaux industrielles du parc, et la sortie de Norsk Hydro.

1395 Donc c'est un élément qui a fait d'une certaine façon qu'on l'a rejetée aussi, cette partie-là, en ce qui concerne le fleuve.

1400 Maintenant, en termes d'habitat, comme on l'a vu sur notre acétate d'hier, c'est que les habitats sont comparables sur toute cette longueur-là avec les habitats 12 et 13 qu'on a vus sur l'acétate hier. Donc c'est ce qui concerne le fleuve.

 Et aussi au niveau de l'empiètement sur la rive nord, étant donné qu'il y a un niveau d'eau plus élevé, à ce moment-là ça devenait davantage compliqué au niveau de la jetée.

1405 Donc l'importance des îles, au niveau de la traversée du fleuve, a toujours été un élément important dans le choix du tracé.

1410 Maintenant, pour le tracé 1 qui partait de l'échangeur 210 de l'autoroute 40, les consultations qu'on a faites avec la Ville de Trois-Rivières, celle-ci était pas favorable à un tracé en bordure de la route, notamment à cause des développements éventuels. Donc ils nous ont demandé plutôt un tracé qui serait en arrière-lot ou plus éloigné, pour éviter les aménagements futurs, de compliquer les aménagements futurs.

1415 Maintenant, au niveau des boisés ici pour la variante 2, c'est comparable à ce qu'on voit au niveau de la variante 3 au niveau du peuplement forestier. On retrouve également des érablières sur le tracé 2 comme on en retrouve une sur le tracé 3.

 Ce que je peux ajouter, c'est les principaux éléments, je dirais. S'il y aurait d'autres questions, je pourrais répondre.

1420

PAR LE COMMISSAIRE:

1425 Monsieur Veilleux, vous parlez que dans le coin en haut, la ville de Trois-Rivières, c'est zoné, je pense, résidentiel, en fait c'est en zone blanche, d'une part, et vous mentionnez qu'éventuellement, la Ville de Trois-Rivières envisage de procéder peut-être à un développement résidentiel, j'aimerais peut-être entendre le représentant de la Ville de Trois-Rivières, je sais pas s'il y a quelqu'un ici de Trois-Rivières?

PAR M. DENIS RICARD:

1430 J'ai pas tout ce détail-là. J'ai su à midi que je devais remplacer mon collègue Paul
Corriveau qui était ici hier, donc ce petit détail, je ne l'ai pas. Je pourrai vous le fournir
ultérieurement.

1435 Ce que j'ai eu comme information, c'est par rapport au schéma et au plan d'urbanisme et
au règlement pour Sainte-Marthe, parce que c'est la partie du territoire qui est considérée,
l'implantation du réseau ne serait pas en contradiction avec les contenus réglementaires et avec
le schéma.

1440 Mais pour ce qui est du détail, effectivement, il y a des zones de développement
résidentiel qui sont envisagées sur une partie de ce territoire-là, à savoir si ça rejoint le tracé
initial qui avait été demandé, j'ai pas ce détail-là pour le moment.

PAR LE COMMISSAIRE:

1445 Est-ce que vous savez par contre que, bon, il y a des étangs aérés de la ville de Trois-
Rivières et en fait qui est situé non loin et normalement, il y a un périmètre de trois cents mètres
(300 m) dans lequel à l'époque, les gens, les municipalités adoptaient un règlement à l'effet qu'il
y a aucune construction résidentielle dans ce périmètre de trois cents mètres (300 m).

1450 Est-ce que c'est encore le cas ou est-ce que la Ville de Trois-Rivières a modifié son
règlement là-dessus?

PAR M. DENIS RICARD:

1455 Ça devrait pas être modifié, je ne pense pas en tout cas. Il faudrait que je vérifie, j'ai pas
cette information-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1460 Merci.

PAR M. DENIS RICARD:

1465 Je pourrai vérifier et vous revenir là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE:

S'il vous plaît.

1470 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Peut-être en même temps, donc vous avez glissé un mot tout à l'heure pour la municipalité que vous représentez, le projet est donc en conformité avec...

1475 **PAR M. DENIS RICARD:**

Au schéma, plan d'urbanisme et le règlement pour la Ville, bien, la composante Sainte-Marthe-du-Cap pour Trois-Rivières.

1480 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Parfait, merci.

1485 J'aimerais peut-être, dans la foulée de votre question, demander peut-être au représentant de la FAPAQ s'il pouvait venir au micro quelques minutes, j'aurais une question pour le tracé!

1490 Vous avez fait part aussi dans votre avis que le tracé 2 aurait le moins d'impact sur le milieu aquatique, c'est dans l'avis qui a été déposé par le ministère de l'Environnement hier, pouvez-vous nous expliquer un peu plus en détail votre avis à ce sujet-là, concernant le choix du tracé?

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

1495 Entre autres, bien, selon les informations qui étaient fournies à ce moment-là, le tracé, il était pas clair que le tracé 2 comportait des jetées, comportait nécessairement des jetées. Donc en présumant que le fleuve pouvait être traversé de part en part, ça pouvait apparaître comme un tracé intéressant, à partir du moment où on part d'une rive puis qu'on sort directement de l'autre côté sans toucher à des îles.

1500 Bon, là, évidemment, depuis, le promoteur a fait valoir que la distance entre les deux (2) rives serait trop grande, évidemment, bon, si c'est nécessaire d'ajouter des jetées, bien là, il s'agit d'évaluer si les jetées qui seraient nécessaires pour le tracé 2 seraient plus ou moins impactantes, qui comporteraient plus d'impact pour la faune que le tracé qui est actuellement préconisé, mais c'était dans cet esprit-là que la suggestion avait été faite.

1505

PAR LA PRÉSIDENTE:

1510 Mais de prime abord, je comprends que vous n'avez pas fait une analyse approfondie quand même sur le tracé, c'est-à-dire les nouvelles données à l'égard du fait qu'il aurait besoin de jetées importantes, de prime abord pour les milieux, est-ce que ce sont des milieux qui

seraient plus sensibles que les milieux du tracé 3, dans le contexte où il faudrait y mettre une jetée?

1515 **PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:**

À première vue, non, mais ça dépend aussi. C'est parce que là, la question des jetées est très importante, parce que c'est ça qui déterminerait l'impact, les impacts de ce tracé-là, mais là, jusqu'où ça irait!

1520

PAR LA PRÉSIDENTE:

Maintenant, est-ce que, pour le promoteur, est-ce que vous êtes capable de nous donner une idée de comparaison entre les milieux qui seraient touchés par une jetée et ceux qui sont touchés par le tracé 3 au nord comme au sud du fleuve, est-ce que vous avez fait cette évaluation-là?

1525

Je parle toujours des milieux en eau.

1530 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

Oui, pour les inventaires qu'on a faits sur le tracé nord indiquent que c'est un secteur qui est moins intéressant pour la faune. Le secteur qui est intéressant, c'est celui qui est situé du côté sud, et il y a des secteurs, ils sont pratiquement comparables. Donc il y a pas beaucoup de différence, étant donné que ça se situe quand même dans une zone équivalente ou homogène ni plus ni moins.

1535

Par contre, au niveau de la jetée, ça a été regardé spécifiquement sur le tracé 3. Donc on a tous les détails concernant le tracé 3 au niveau de la jetée.

1540

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pour le tracé 2, vous éliminez sur la rive sud, une des raisons, c'est qu'il y a des infrastructures actuellement pour le parc, la prise d'eau et tout ça?

1545

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

Exact.

1550 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est quoi les contraintes?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

1555

Bien, au niveau de la prise d'eau, ça, c'est des informations qu'on a prises sur les documents de la Société des parcs industriels, évidemment qu'advenant le cas où il fallait se rendre au scénario 2 dans le cas du tracé 2, il y aurait une tranchée ouverte à faire.

1560

Donc à ce moment-là, on risquerait d'affecter ces installations-là, parce qu'on est localisé au-dessus ou à peu près, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1565

Merci. J'aurais peut-être une dernière question dans la foulée, pour le représentant de Pêches et Océans, monsieur Vermette s'il vous plaît.

Merci monsieur Ouellet!

1570

Dans le document, le DA2, en fait le suivi des questions suite au dépôt du document précédent, DA1, dans l'annexe B à la page 5, vous faites état, je vous cite:

1575

"Le ministère des Pêches et Océans tient à souligner que le fait de présenter des variantes au projet qui sont évidemment non acceptables au niveau environnemental ou de l'atteinte des objectifs visés par le promoteur est inutile et ne permet pas d'atteindre les objectifs de l'exercice d'évaluation environnementale."

1580

J'aimerais que vous puissiez nous expliquer votre position là-dessus. Et est-ce que l'une des variantes vous semble plus acceptable sur le plan environnemental que celle qui est proposée par le promoteur?

PAR M. RICHARD VERMETTE:

1585

En fait, cette phrase-là est utilisée assez fréquemment pour éviter qu'on nous présente des choses qui seront assurément pas adoptées et considérées comme des variantes acceptables. C'est pour éviter qu'on fasse un exercice de futilité finalement.

Ça voulait pas suggérer que les variantes qui étaient présentées étaient non acceptables.

1590

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc on comprend que dans l'analyse que vous faites du dossier, vous considérez l'ensemble des variantes présentées comme étant valables pour l'étude?

1595 **PAR M. RICHARD VERMETTE:**

Oui, je crois qu'elles étaient toutes envisageables.

1600 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Alors votre deuxième question!

PAR M. SÉBASTIEN DUCHESNE:

1605 Oui. Dans le but de rédiger un mémoire éclairé, on aimerait ça être en mesure d'avoir un tableau comparatif avec les éléments de comparaison qui ont été utilisés, donc c'est une espèce de listing de ces éléments-là et une valeur ou un indicateur pour chacun des tracés avec les nouvelles données, les nouveaux éléments qui ont été apportés hier puis aujourd'hui, entre autres en ce qui a trait aux jetées pour les différents projets.

1610 Lorsqu'on a eu le premier regard sur le projet, on parlait pas de jetées à différents endroits. Donc on avait peut-être pris une tangente différente parce que l'information était pas complète.

1615 Puis aussi voir s'il y a peut-être pas des impacts différents si on utilise une autre méthode que le forage unidirectionnel, si on prendrait un forage bidirectionnel, est-ce qu'on pourrait agrandir la distance sous-fluviale?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1620 Peut-être que je vais diviser en deux (2) aspects. Peut-être le premier, peut-être une demande au promoteur pour savoir, en regard du nouveau document déposé, DA1, des nouvelles données qui ont été faites concernant, suite aux études géotechniques, est-ce qu'il y a des éléments qui ont changé, que vous vous devez d'actualiser en regard de la comparaison des variantes qui ont été proposées dans le corridor ouest?

1630 Je fais référence entre autres à ce qui a été dit concernant les jetées et tout ça. Est-ce qu'il y a possibilité pour vous d'actualiser la comparaison pour les éléments qui n'étaient pas inclus dans l'étude d'impact et qui se sont concrétisés après les études géotechniques et donc les scénarios présentés? Autrement dit, avec les nouveaux scénarios, les aspects qui n'ont pas été comparés avant les études, est-ce que c'est possible pour vous de les présenter?

On parle de jetées, il y a peut-être d'autres éléments, là, pour le scénario 3.

1635 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

Je voudrais préciser d'abord, vous parliez de corridor, mais on parle vraiment de précisions qui pourraient être apportées au niveau du corridor est.

1640 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, oui.

1645 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

OK. Donc depuis le dépôt de l'étude d'impact en septembre 2003, on avait indiqué dans l'étude d'impact qu'on procéderait à des inventaires plus poussés, au niveau par exemple, de la fraie du Grand Corégone. Ça, ça a été fait. Et comme je le mentionnais hier, il n'y a pas de frayère de Grand Corégone là.

1650

On a également procédé à des relevés géotechniques, mais sur le tracé 3, étant donné que c'était celui qui a été retenu. Et les habitats, à l'intérieur des différentes variantes qui avaient été proposées lors du dépôt de l'étude d'impact, il y a pas eu de modifications comme telles.

1655

Donc c'est des données supplémentaires mais vraiment reliées au tracé spécifique qui a été retenu lors de l'analyse des variantes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1660

Peut-être nous préciser, monsieur Duchesne, l'information plus spécifique que vous voudriez avoir en termes de comparaison.

PAR M. SÉBASTIEN DUCHESNE:

1665

Présentement, les tracés ont été comparés deux (2) à deux (2) ou un (1) à un (1). Si on voulait avoir une idée globale du projet pour choisir le tracé optimal, il faudrait être capable de vérifier chacun avec chacun.

1670

Parce que si on parle par exemple des chemins de fer, il y a eu pondération qui a dit, ah, celui-là est meilleur que l'autre. Mais si on les met les quatre (4) un à côté de l'autre, est-ce qu'il y a effectivement un qui ressort!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1675

C'est-à-dire qu'il y a des éléments, si je comprends bien, qui n'ont pas changé. On a fait préciser par le promoteur la notion de risque, ce qu'ils entendaient comme risque, entre autres, en regard des chemins de fer, pour prioriser un tracé plutôt qu'un autre.

1680

Maintenant, parce que je sais pas si ça peut vraiment apporter beaucoup plus de refaire, parce que dans le fond, vous demandez quasiment de refaire complètement la comparaison en regard des nouvelles données géotechniques.

1685

Ce qu'on nous dit à ça, c'est que les autres tracés n'ont pas eu d'étude plus poussée au niveau géotechnique; par contre, je comprends votre interrogation à savoir peut-être sur les aspects entre autres du tracé 2 où on n'avait pas vraiment les informations, de comparer le fait d'avoir des jetées pour faire les travaux versus le forage directionnel. Bien là, on n'avait pas les notions de comparables au niveau de l'impact sur le milieu, de faire une jetée, autrement dit d'une jetée pour le tracé 2, c'est quoi la comparable avec le fait de passer sur des îles, qu'est-ce qui est le mieux.

1690

C'est un peu ça dans le fond que vous voulez.

PAR M. SÉBASTIEN DUCHESNE:

1695

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1700

Donc sur les jetées et aussi sur la question en regard du scénario 3 sur le creusage en tranchée. Mais ça, il était possible, les scénarios étaient tous possibles pour l'ensemble des tracés. Donc ça dépendait du milieu.

1705

Pour le moment, est-ce que vous pensez qu'avec l'information sur la différence entre le fait d'avoir un tracé 2 avec des jetées puis le fait d'utiliser les îles, puis le comparable des deux (2) milieux, est-ce que ça, pour vous, c'est possible de rajouter l'information là-dessus?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

1710

Quand on a privilégié le tracé 3, au niveau des îles, entre autres l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches, on a analysé la possibilité de faire la jetée pour éviter l'île, pour voir si l'habitat était supérieur à proximité de l'île ou sur l'île comme telle.

1715

Et les données qu'on a recueillies nous disaient que c'était préférable d'utiliser l'île plutôt que d'empiéter sur les battures comme telles.

1720

Donc moi, je mentionnerais à ce moment-ci qu'étant donné que le milieu sur la rive sud est comparable d'un secteur à l'autre, si on fait une jetée pour, par exemple, exécuter le tracé numéro 2, d'emblée je prévois que les impacts vont être supérieurs au niveau de l'empiétement sur le fleuve, parce que la qualité de l'île ou ce qu'elle contient actuellement est inférieur au milieu entourant l'île.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1725 Bon écoutez, on va garder ça peut-être en délibéré. Pour le moment, aussi, vous devez tenir compte du fait de la position aussi des ministères qui se sont prononcés, à savoir tout à l'heure, qu'il y aura des questions complémentaires qui vont être posées suite aux scénarios qui ont été déposés.

1730 Je pense que dans la façon dont s'orientaient les questionnements sur le scénario 3, et aussi sur la question des jetées qui a été soulignée, on aura probablement les informations qui pourront vous être utiles, sans pour autant refaire complètement une évaluation. Ça vous convient, merci.

PAR M. SÉBASTIEN DUCHESNE:

1735 Peut-être la sous-question ou la petite ligne sur le forage bidirectionnel, il y a peut-être moyen, d'un côté à l'autre de la Manche!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1740 Oui, je vais essayer de peut-être voir, je sais que vous avez aussi une petite présentation concernant – est-ce que vous en aviez une sur le forage, comment ça se passe, comment ça fonctionne, pourquoi des limites à deux kilomètres (2 km) et tout ça, vous avez une présentation que vous pouvez nous faire là-dessus?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

1745 Oui, on a une présentation qui explique le forage directionnel, les différentes étapes du forage directionnel.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est quatre-cinq (4-5) minutes?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

1755 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1760 Est-ce que vous voulez qu'on la fasse maintenant? J'essaie juste de voir avec le nombre de personnes qui restent en liste. Est-ce que vous êtes là ce soir?

PAR M. SÉBASTIEN DUCHESNE:

1765 Oui. Si on me le demande si gentiment!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1770 Alors écoutez, à moins qu'on ait l'occasion d'ici la fin de l'après-midi, mais comme on a une séance ce soir, si ça vous dérange pas puis vous êtes là ce soir, on la ferait peut-être ce soir, et je passerais d'abord les autres personnes qui sont en lice pour être sûre de passer tout le monde. Merci.

1775

MARIE-PIERRE MAURICE

PAR LA PRÉSIDENTE:

1780 Je vais appeler maintenant madame Marie-Pierre Maurice s'il vous plaît. Bonjour madame Maurice.

PAR Mme MARIE-PIERRE MAURICE:

1785 Bonjour.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1790 Alors votre première question.

PAR Mme MARIE-PIERRE MAURICE:

1795 Oui. Quelle est la compaction prévue sur le substrat fin des milieux concernés?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1800 Pour ce qui est de la période des travaux puis des chemins d'accès ou la gestion des déblais?

PAR Mme MARIE-PIERRE MAURICE:

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1805

C'est bien ça, OK. Alors monsieur Rousseau ou monsieur Veilleux!

Le niveau de compaction ou le type de granulat?

1810

PAR Mme MARIE-PIERRE MAURICE:

Bien, les deux (2).

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

1815

Madame la Présidente, est-ce qu'on pourrait avoir plus de précision sur ce qu'elle entend par le niveau de compaction, à quel endroit?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1820

On comprenait que c'était pour les chemins d'accès.

Et vous voulez savoir durant la période de construction, comment ça va être fait, puis quel est le niveau, c'est ça que je comprends?

1825

PAR Mme MARIE-PIERRE MAURICE:

Oui. Lors de la construction des chemins, finalement, il va y avoir des roches qui vont être déposées sur le substrat...

1830

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ah bien, peut-être nous expliquer, je pense que ça a été abordé un petit peu hier soir, comment vous allez procéder pour faire, au niveau des chemins d'accès, comment vous allez procéder, quelles mesures de protection vous allez prendre et qu'est-ce que vous compactez, quels sont les granulats qui vont être compactés.

1835

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

1840

Monsieur Duguay de l'ingénierie va répondre à la question.

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

1845

Alors madame la Présidente, je vais reprendre un peu les explications d'hier soir. Juste réaffirmer que les chemins d'accès vont être construits durant l'hiver, donc il va y avoir de la glace, on parle des chemins d'accès entre les îles et les rives, donc il va y avoir de la glace.

L'épaisseur de glace, on est même allé la mesurer durant l'hiver, on parle d'environ quatorze pouces (14 po) de glace au mois de janvier, puis il reste à peu près un deux pouces (2 po) d'eau. Donc on peut presque dire que ça gèle bord en bord entre la rive et l'île Carignan.

1850

Donc la première étape est d'étendre une membrane géotextile, c'est comme une membrane feutre qui empêche les granulats d'aller en dessous des matériaux; donc c'est une membrane séparatrice, si vous voulez.

1855

Ensuite, on rentre de la pierre. Les premiers voyages, les premiers mètres, c'est de la pierre qu'on appelle tout venant, donc de grosseur allant jusqu'à un pied (1 pi) de diamètre. Puis à mesure qu'on monte, on diminue les calibres de la roche pour faire une voie carrossable. Donc on finit avec une épaisseur d'environ un pied (1 pi) de zéro deux et demi (02 ½), donc la plus grosse particule est de deux pouces et demi (2 ½ po).

1860

Les niveaux de compaction utilisés, c'est des compactations standard, environ quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), si vous êtes familier avec le niveau de compaction. Donc c'est quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la densité maximale qu'on peut atteindre. C'est des façons de faire habituelles lorsqu'on construit un chemin.

1865

Ensuite, les étapes, on retire, bon, je vais repréciser que les jetées sont présentes du mois de janvier jusqu'au mois d'octobre. Donc à un moment donné, la glace va fondre, donc il y va y avoir un affaissement qui va se faire du chemin. On vient remblayer sur le dessus avec des matériaux d'emprunt.

1870

La dernière étape consiste à enlever les chemins d'accès, venir enlever la membrane, décompacter s'il y a lieu le substrat en dessous, puis c'est la dernière étape.

Je sais pas si ça répond à votre question!

1875

PAR LA PRÉSIDENTE:

Quand vous faites un peu plus tard, étant donné que la glace fond et que vous en rajoutez, est-ce qu'il y a des moyens de protection sur les bords? Parce que là, l'eau va revenir durant cette période-là.

1880

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

S'il y a des moyens de protection en bordure du chemin...

1885

PAR LA PRÉSIDENTE:

En bordure du chemin, quand vous refaites d'autres...

1890 **PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

OK, en bordure du chemin, la pierre qui est déposée est de grosseur d'environ un pied (1 pi). Donc c'est la plus grosse pierre, vraiment pour protéger les pentes, si vous voulez, du chemin d'accès, les deux (2) chemins d'accès.

1895

PAR LA PRÉSIDENTE:

Il y a pas de protection, de rideau de protection...

1900 **PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

Des palplanches d'acier ou des choses comme ça, non. C'est vraiment les pentes, on parlait hier des pentes de deux (2) dans un (1), on peut peut-être aller, l'ingénierie détaillée va le préciser, mais on pourrait aller à des pentes un et demi (1 ½) dans un (1) qu'on considère que c'est stable.

1905

PAR LE COMMISSAIRE:

Au niveau du chemin d'accès, vous avez mentionné que la largeur serait de neuf mètres (9 m). Je me pose la question pourquoi neuf mètres (9 m), est-ce que ça va avoir une circulation bidirectionnelle ou on peut pas avoir une circulation un par un, c'est-à-dire un sens et un autre sens, là?

1910

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

1915

Pour l'instant, à ce stade-ci, c'est prévu une direction bidirectionnelle. Effectivement, on va regarder la possibilité peut-être d'y aller de façon unidirectionnelle, ça dépend encore de la gestion dans la machinerie. Il faut pas oublier l'aspect sécurité non plus là-dedans.

1920

Donc on veut vraiment faire un chemin qui est sécuritaire. Pour l'instant, c'est deux (2) voies de trois mètres et demi (3 ½ m) avec des accotements d'un mètre (1 m).

PAR LE COMMISSAIRE:

1925

Est-ce qu'il va y avoir beaucoup de trafic sur ce chemin d'accès là?

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

1930

Il va y avoir du camionnage qui va être fait lors de la construction du chemin mais aussi pendant l'exécution du forage directionnel. Donc il y a de la gestion des matériaux de surplus qu'on doit retirer, donc oui, il y a de la circulation qui se fait tout le long des travaux.

PAR LE COMMISSAIRE:

1935 Puis cette gestion des matériaux, des rebuts de matériaux, ça peut représenter combien de voyages par jour?

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

1940 On a évalué à environ, juste au niveau des résidus à enlever, environ mille mètres cubes (1000 m³). Donc mille mètres cubes (1000 m³) qui correspond grosso modo à une centaine de voyages.

PAR LE COMMISSAIRE:

1945 C'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1950 Par jour?

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

1955 Non, en tout.

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc cent (100) voyages sur une période de combien de semaines?

1960 **PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

Le forage est prévu pour une durée d'environ dix (10) semaines. Ça, c'est juste pour la gestion des matériaux. Évidemment, il y a des pick-up, il y a de la machinerie régulière, puis ça, c'est seulement pour les opérations de forage.

1965 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

1970 **PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

Pas pour la construction des ouvrages.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1975

Madame Maurice, avez-vous une deuxième question?

PAR Mme MARIE-PIERRE MAURICE:

1980

Oui. Monsieur Duguay a mentionné qu'il y aurait de la décompaction si c'est nécessaire, j'aimerais savoir quelle méthode de décompaction pourrait être envisagée.

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

1985

Madame la Présidente, c'est vraiment lors du démantèlement des chemins d'accès qu'avec la pelle, on vient décompacter les premiers quatre cent cinquante millimètres (450 mm) à peu près. C'est une méthode qu'on utilise même quand on fait la dénaturalisation d'un chemin existant, donc c'est des mesures standard.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1990

Ça va, merci madame Maurice.

1995

CLAUDE LEMIRE

PAR LA PRÉSIDENTE:

2000

Alors le prochain intervenant, je vais appeler monsieur Claude Lemire s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Lemire.

PAR M. CLAUDE LEMIRE:

2005

Bonjour.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2010

Alors votre première question.

PAR M. CLAUDE LEMIRE:

2015

Quelles sont les mesures de compensation qui sont prévues par le promoteur pour les pêcheurs commerciaux qui vont être affectés de toute façon, quel que soit le tracé retenu?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Rousseau.

2020

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Monsieur Veilleux va répondre à la question.

2025

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

Donc il y a une zone de pêche commerciale qui se situe en aval du tracé retenu, c'est-à-dire en aval de l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches.

2030

Lors de l'inventaire, on a rencontré des gens sur le terrain pour essayer de localiser le type de pêche qu'ils faisaient, etc., mais ce qui est prévu et qui est indiqué dans l'étude, c'est que nous allons faire un suivi auprès du pêcheur commercial qui est là pour évaluer s'il y a des impacts lors de ses pêches. Il y aura de la compensation de prévue s'il y a perte.

2035

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais là, on comprend, actuellement vous en avez pas fait de rencontre, soit avec les individus particulièrement ou une association de pêcheurs, je sais pas s'il y a en une, une association de pêcheurs commerciaux dans le coin et tout ça, est-ce que vous avez eu des rencontres avec ces gens-là pour évaluer un peu l'impact que ça pourrait avoir sur leurs activités?

2040

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

On a eu, moi j'ai eu personnellement une conversation avec monsieur Lemire pour l'informer du projet. À ce moment-là, on a transmis le résumé du projet, mais on n'a pas mis la main sur le pêcheur commercial qui se situe en aval de la zone de la Petite-Pointe-aux-Roches.

2045

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous parlez d'un seul pêcheur commercial?

2050

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

À notre avis, c'est un (1) ou deux (2), mais on n'a pas l'information précise là-dessus.

2055

PAR M. CLAUDE LEMIRE:

2060 Peut-être que monsieur Binet du MAPAQ pourrait répondre à ça, c'est beaucoup plus qu'un seul pêcheur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2065 Mais en fait, juste voir, je vais faire venir monsieur Binet aussi! Il est là, oui, j'aurai une question.

2070 Donc on comprend, monsieur Veilleux, qu'il y a de prévue une compensation et quel type de compensation qui se fait à ce moment-là? Est-ce que c'est pour la période de perturbation, est-ce que c'est aussi pour le milieu s'il y a un changement après les mesures de mitigation, qu'est-ce qui est prévu, en fait, habituellement dans ce genre de situation là?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

2075 Bien, pour le milieu, pour la méthode privilégiée qui est retenue qui est le forage directionnel, il y aura pas de mise en suspension de sédiments ou pratiquement pas, étant donné que sur la rive sud, on se limite à une tranchée de trente mètres (30 m) de long.

2080 Donc on prétend pas qu'il va y avoir des compensations à apporter au niveau des pêcheurs, étant donné qu'on se situe puis qu'on emprunte l'île, donc on empiète très légèrement sur le fleuve.

2085 Maintenant, on va faire le suivi, moi, j'ai mentionné tout à l'heure un (1) ou deux (2) pêcheurs mais avec ceux qui font cette activité dans la zone qui est identifiée dans l'étude d'impact, donc au cours des travaux, puis on n'attendra pas aux travaux, on va essayer de rencontrer les pêcheurs avant pour bien les identifier.

Mais je pense à une compensation monétaire s'il y a lieu, s'il y a des pertes vraiment à ce niveau-là.

2090 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

2095 Mais on comprend quand même qu'il y a un bout quand même qui sera pas, même avec le scénario 1, il va y avoir quand même un chemin d'accès pour se rendre jusqu'à l'île; ce secteur-là, est-ce que c'est un secteur qui a été considéré comme étant propice pour la pêche commerciale?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

2100 La zone de pêche commerciale, on pourrait peut-être projeter l'acétate qu'on avait hier peut-être, au niveau des habitats aquatiques!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2105 S'il vous plaît.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

2110 Donc ce qu'on a relevé durant les inventaires, la zone de pêche se situe, on voit la Petite-Pointe-aux-Roches ici avec le point B, et la zone de pêche s'étend environ dans ce secteur-ci. C'est là qu'on a pu voir les filets et les aménagements de pêche, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2115 Donc si on comprend, ce que vous nous dites, c'est que si le scénario 1 se réalise, il n'a pas vraiment d'impact. Si le scénario 2 ou le 3 se réalisent, encore plus d'ailleurs dans le 3 avec le creusage en tranchée, j'imagine que là, il peut y avoir un impact au niveau du panache de dispersion des sédiments ou même de l'accès au milieu, non?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

2120 Non, je crois pas au niveau de l'accès au milieu. Par contre, si on se dirige vers le scénario 2, comme monsieur Duguay l'a mentionné tout à l'heure, la jetée serait construite ici et les sédiments seraient d'une certaine façon arrêtés par la jetée. Ils pourraient tout de même poursuivre et s'en aller au bout de la jetée, mais c'est là à ce moment-là qu'on va faire un suivi, si on applique le scénario 2, pour voir si ça affecte la zone de pêche.

2130 À ce moment-ci, si on rentre dans le scénario 3, qui est peu probable, à ce moment-là, bien, on aurait le même suivi à faire au niveau de la jetée et au niveau de la traversée du fleuve, il y a un niveau de mise en suspension plus élevé. Mais à ce moment-là, il y aura toujours le suivi qui sera fait, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2135 La zone de pêche commerciale, ça, c'est pour la rive sud ou si c'est pour l'ensemble du secteur, ce que vous avez identifié?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

2140 C'est ce qu'on a identifié lors des inventaires au terrain pour ce secteur-là. Il y en a d'autres ailleurs sur les bordures du fleuve, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2145 Et est-ce que ces autres zones là seraient affectées dans le cas du scénario 3?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

2150 Non. La zone qui serait affectée, d'après ce qu'on a vu au terrain, ce serait cette zone-ci, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pour les trois (3) scénarios?

2155 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

Pour les trois (3) scénarios.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2160 Peut-être, monsieur Binet, pour le MAPAQ, nous faire état un peu de votre avis en regard du projet et tout ça et de l'impact que ça peut avoir sur la pêche commerciale.

PAR M. MARTIN BINET:

2165 Bonjour madame la Présidente. Voici, j'ai peut-être un petit peu d'information économique, si on veut. J'ai des données de 2002 qui fournissent les informations suivantes!

2170 Dans les secteurs concernés, moi, je me suis pas arrêté seulement à Bécancour, j'ai fait de Sainte-Angèle, Bécancour, Gentilly, il s'est débarqué quatre-vingt-dix-sept tonnes métriques (97 t) de poisson dans ce secteur-là. Et la valeur économique et estimée, on parle de 2002, parce que les données de 2003 sont pas complétées, on parle de retombées de deux cent soixante-huit (268 000 \$) à deux cent soixante-dix mille dollars (270 000 \$).

2175 Plus particulièrement dans le secteur Bécancour, je pense que c'est celui-là qu'on parle le plus fréquemment, il s'est débarqué trente-quatre tonnes (34 t) de produits de poisson, c'est évalué à soixante-cinq mille dollars (65 000 \$).

2180 Les principales espèces débarquées, on parle d'esturgeon, on parle de l'anguille, perchaude, les crapets, les meuniers, une variété de produits.

2185 Et le secteur Gentilly, je pense que si jamais il y a des rejets de sédiments, pourrait possiblement être affecté au niveau de la pêche. Il s'est débarqué dans ce secteur-là également trente-sept tonnes (37 t), plus de trente-sept tonnes (37 t), puis c'est évalué au débarquement environ cent quarante (140 000 \$) à cent cinquante mille dollars (150 000 \$).

Je vais déposer...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2190 Oui s'il vous plaît, déposez votre document.

PAR M. MARTIN BINET:

2195 ... les documents, je vais les laisser en arrière. Il y a d'autres informations, c'est quoi les juridictions de pêche, c'est quoi notre rôle à nous autres comme ministère, tout de l'information qui pourrait intéresser la Commission.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2200 Est-ce que vous avez fait donc une évaluation un peu des risques pour cette industrie-là dans le cadre, à la suite par exemple du dépôt des trois (3) scénarios possibles? Je vous demande ça serré, mais bon, en regard des audiences ici, il y a pas eu d'évaluation, mais est-ce que les scénarios proposés changent beaucoup l'étude que vous aviez faite du dossier auparavant?

PAR M. MARTIN BINET:

2210 Tout à l'heure, on parlait du secteur de l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches, il y a trois (3) pêcheurs qui sont affectés dans ce coin-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2215 Trois (3) pêcheurs?

PAR M. MARTIN BINET:

2220 Oui. Je connais deux (2) noms, le troisième, je pourrais le trouver, là. Mais il y en a trois (3) qui vont être particulièrement touchés. Ils pêchent en amont de l'île, donc c'est exactement où ça va se produire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2225

OK. J'imagine que vous allez pouvoir passer l'information au promoteur?

PAR M. MARTIN BINET:

2230

Je peux la donner tout de suite. Si le promoteur veut avoir la référence, je peux donner le nom du pêcheur et il pourra entrer en communication avec lui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2235

Au niveau de la réglementation, est-ce qu'il y a des aspects particuliers en regard d'un type de projet comme celui-là, bon, est-ce que tout relève simplement de la compensation en regard des pertes ou il y a des aspects qui relèvent du ministère, concernant des contraintes ou une réglementation qui s'applique?

PAR M. MARTIN BINET:

2240

En ce qui nous concerne nous autres, c'est au niveau économique. Ce qui regarde la gestion de la ressource, c'est la Société de la faune et de parcs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2245

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

2250

Monsieur Binet, est-ce que vous seriez en mesure de nous dire si de tels travaux peuvent affecter le comportement du poisson?

PAR M. MARTIN BINET:

2255

Je ne suis pas biologiste, je ne peux pas répondre. Mais il y a beaucoup de biologistes dans la salle qui seraient capables de répondre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2260

On pourra peut-être avec la FAPAQ tout à l'heure demander par rapport justement à toutes les mesures prévues.

Alors monsieur Lemire, est-ce que vous avez une autre question?

PAR M. CLAUDE LEMIRE:

2265

Simplement dans l'évaluation des zones de pêche, est-ce que vous avez regardé uniquement les verveux ou les filets maillants ou les deux (2), parce que c'est difficile à inventorier, ça, des filets maillants, plutôt de quelle façon avez-vous répertorié la zone de pêche commerciale?

2270

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Veilleux.

2275

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

Madame la Présidente, dans l'étude d'impact à la page 4-77, on parle de pêche commerciale avec les espèces que monsieur a mentionnées tout à l'heure. C'est les données du MAPAQ qui proviennent de 99-2000-2001.

2280

Je vérifie en même temps si on parle, oui, on le mentionne ici:

"Les engins utilisés incluent les filets maillants pour la capture de l'esturgeon jaune, les verveux."

2285

Là, je parle de la zone à l'étude dans son ensemble, je parle pas juste de la zone...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2290

La zone du tracé privilégié.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

2295

Exact. Donc on parle, comme je le mentionnais, il y a des verveux également d'utilisés.

Mais ce qui concerne la zone précise en aval de l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches, j'ai pas le type d'engins qui est utilisé, mais on peut s'attendre à ce que ce soit des engins tels que mentionnés dans les documents du MAPAQ.

2300

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Lemire, avez-vous des informations à l'effet qu'il y aurait des types de pêches ou d'engins utilisés qui n'auraient pas été considérés dans l'étude?

2305 **PAR M. CLAUDE LEMIRE:**

Non, ce serait ces deux (2) types-là. Excepté qu'aux filets maillants, évidemment c'est des engins mobiles qui sont pas là très longtemps et il y a des pêcheurs de plusieurs régions qui peuvent se rendre là qui ont accès.

2310

C'est parce que tout à l'heure, on parlait d'un pêcheur, on parle de trois (3) pêcheurs, moi, je crois que c'est plus que ça, là. Mais ce sera entre peut-être le MAPAQ et le consultant à vérifier ça.

2315 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Peut-être que si le représentant de la FAPAQ pouvait y aller quelques minutes!

2320

On comprend aussi, je sais pas si vous étiez là tout à l'heure en début d'après-midi, que suite aux informations fournies pour les scénarios, le représentant, monsieur Michon, du ministère de l'Environnement a expliqué les étapes subséquentes qui se feraient assez rapidement pour du questionnement, à savoir l'impact sur la gestion à la fois des sédiments pour le dragage dans le scénario 3 et 2 en partie, pour le dragage et aussi pour le creusage en tranchée. Et donc dans cette foulée, si vous voulez, d'informations qui vont être demandées et

2325

répondues, il y aura aussi nécessairement les ministères; le ministère de l'Environnement va aussi consulter les ministères concernés par les espèces.

2330

Entre autres pour la FAPAQ, je voudrais avoir une information, monsieur Ouellet, concernant l'espèce en soi, sa capacité de résister en regard de travaux qui pourraient être faits, on parle plutôt du scénario 2 et 3, là, et donc de l'impact éventuel sur la pêche commerciale.

2335

J'imagine que vous aurez à vous prononcer là-dessus, est-ce que ce que vous avez fait jusqu'à maintenant, il y aura sûrement des informations complémentaires à apporter suite aux méthodes employées pour le scénario 2 et 3?

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

2340

Oui, parce que dans le fond, les conséquences, les impacts sur les poissons dépendent entre autres des mesures de mitigation. Par exemple, si le scénario 2 se produisait, c'est-à-dire s'il y avait installation de la jetée jusqu'à six cent cinquante mètres (650 m), ça peut poser des problèmes de migration. Là, le promoteur dit qu'il va mettre des structures qui vont permettre la circulation, mais là, étant donné qu'on connaît pas la nature exacte de cette mitigation-là, bien ça, c'est un aspect qui pourrait déranger et le poisson dans ses activités de reproduction mais aussi qui pourrait affecter le pêcheur, qui pourrait affecter la capacité du pêcheur à attraper le poisson.

2345

Il y a la question des sédiments aussi qui pourraient éloigner ou faire fuir le poisson. Alors dépendant de ce qui va se passer par rapport aux travaux, par rapport aussi aux mesures

de mitigation pour réduire la mise en suspension des sédiments, ça pourrait aussi affecter la pêche.

2350

En tout cas, l'autre aspect qui me vient à l'esprit, c'est le bruit et particulièrement les vibrations qui pourraient éloigner le poisson. Alors donc dépendant, là, on connaît pas trop ce que ça génère comme bruit et comme vibrations, parce que c'est sûr que les vibrations dans le sol aussi, ça interfère sur le comportement du poisson. Il y a des organes spécialisés dans la

2355

réception des variations de pression, donc ça pourrait affecter son comportement puis l'éloigner et donc d'affecter la capacité du pêcheur à attraper du poisson ou à réduire son efficacité.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2360

Donc je comprends que c'est en regard des mesures de mitigation qui seront proposées.

Ce que je veux comprendre, c'est qu'une fois, pour le moment, votre scénario privilégié, c'est le 1, il y aurait peu ou pas de dommages pour les espèces en termes de pêche commerciale. Vous, quand même, vous demandez un certificat d'autorisation pour les scénarios

2365

2 ou 3 qui pourraient, eux, endommager, avoir des impacts plus importants.

Dans l'évaluation que vous faites pour compenser les pertes des pêcheurs, entre autres la pêche commerciale, est-ce que c'est une compensation qui est prévue, bon, je comprends pour la période des travaux, pour les impacts immédiats, est-ce qu'il y a des compensations prévues suite au suivi ou après quelques années, s'il y a eu un changement ou un déplacement

2370

de l'espèce ou quoi que ce soit qui fait qu'il y a une diminution de l'espèce qui a été due aux travaux, est-ce que la compensation prévoit ça pour plus tard?

Oui monsieur Veilleux!

2375

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

Je vous dirais qu'on n'est pas allé jusqu'à ce niveau de détail, parce qu'on prévoit que le scénario 1 va être réalisé. Mais on peut s'asseoir avec les pêcheurs commerciaux.

2380

Comme je le mentionnais tout à l'heure, on peut faire un suivi, on peut caractériser davantage le milieu pour voir plus en profondeur qu'est-ce qu'il en est de la zone de pêche, et peut-être améliorer légèrement ce qu'on a déjà.

2385

Mais en partant sur cette base, par la suite on pourra réévaluer l'année d'après s'il y a eu des modifications à l'habitat par exemple.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2390 J'aurais une question peut-être tout à fait simpliste, monsieur Lemire, mais bon, je vais me faire l'avocat du diable, le poisson se déplace, le pêcheur peut se déplacer?

PAR M. CLAUDE LEMIRE:

2395 Ah bien, il faut que l'habitat soit propice pour qu'il puisse installer ses engins de pêche, ce qui est pas toujours évident.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2400 Mais il y a pas de secteur, vous, vous pouvez aller où vous voulez?

PAR M. CLAUDE LEMIRE:

2405 Moi, je suis pas pêcheur, je suis biologiste au départ, mais je représente l'Association des pêcheurs commerciaux, mais du lac Saint-Pierre, on fait une extrapolation un peu, parce que c'est dans un secteur où eux, ils sont pas regroupés ici en association.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2410 Je comprends que les zones de pêche sont accessibles à tous les pêcheurs commerciaux ou vous avez des zones?

PAR M. CLAUDE LEMIRE:

2415 Ça dépend des secteurs. Au lac Saint-Pierre, c'est vrai ce que vous dites. Ici, ça l'est moins parce qu'il y a des secteurs qui sont affectés à un certain nombre de pêcheurs. Puis il y a des zones qui sont libres aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2420 OK, je comprends. Merci.

2425 **JEAN-FRANÇOIS MATHIEU**

PAR LA PRÉSIDENTE:

2430 Je vais appeler un autre participant, monsieur Jean-François Mathieu s'il vous plaît!

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

2435 Bonjour madame la Présidente. Encore au sujet de la décompaction! On sait que la décompaction et le transfert de substrat, ça modifie toujours la structure existante du sol et qu'il y a toujours un écosystème qui se situe, que ce soit au niveau des plantes et après ça, on descend au niveau du benthos et de certains mammifères et même de certains poissons peuvent vivre dans la structure du sol.

2440 Et je crois qu'on avait parlé que c'était un manque tantôt, qu'il n'y avait pas vraiment d'étude de structure qui avait été faite au niveau des couches sédimentaires qui sont présentes, donc est-ce qu'il y a une étude sur la structure actuelle des sédiments qui a été effectuée et est-ce que lors de la remise en état des écosystèmes, cette structure sera respectée?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2445 Alors peut-être pour la première question, est-ce qu'il y a eu une évaluation particulière des milieux où il y aura compaction due entre autres aux chemins d'accès ou pour les autres scénarios, les jetées, sur la caractérisation du milieu, du substrat, pour les trois (3) scénarios?

2450 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

Lors de l'inventaire, on a caractérisé le substrat. Comme je l'indiquais sur l'acétate hier, on sait, est-ce que c'est un substrat grossier, est-ce que c'est un substrat fin, ça, c'est établi, c'est connu.

2455 Maintenant, on n'a pas été dans le niveau de détail à savoir, est-ce que c'est compacté actuellement et est-ce que ça le sera davantage après les travaux. Mais c'est quelque chose qu'on pourrait faire avant le début des travaux.

2460 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Avant le début des travaux?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

2465 Exact.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2470 Peut-être, je sais pas si je passe d'abord par le ministère de l'Environnement ou si je vais direct, je le sais plus! Peut-être avec monsieur Michon. Concernant, madame Martel, les exigences qu'aura le ministère en regard, pour recréer les milieux actuels, quelles sont les exigences, peut-être pour répondre un peu dans cette voie-là?

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

2475

OK. En principe, ce qu'on demande au promoteur, ça va être de remettre le milieu dans l'état initial. Alors naturellement, il faut connaître l'état initial pour pouvoir le faire.

2480

Maintenant, le niveau des sols, c'est un environnement qui est dynamique. Moi, ce que je comprends, c'est que dans le milieu agricole, ça se fait, on modifie le sol, on le remet en état, on le décompacte et avec le temps, ça se remet et ça reprend une forme qui est plus ou moins naturelle, parce que c'est un milieu agricole tout de même.

2485

Mais en fait, ça se limite pas mal à ça. S'il y a une compaction excessive d'un sol qui l'était pas au départ, faire un effort pour décompacter; mais pour le reste, on est confiant que le milieu va reprendre un aspect naturel à plus ou moins long terme, là – pas à long terme – plus ou moins à moyen terme, assez rapidement.

2490

Peut-être que Pierre Michon aurait plus de détails là-dessus, je peux lui passer la parole s'il a autre chose à ajouter.

PAR M. PIERRE MICHON:

2495

J'aurais pas vraiment beaucoup de détails peut-être à rajouter! C'est certain que s'il y a des surplus de matériaux, il faudra pas laisser des amas, même si on est sous l'eau, dans le fond de l'eau, c'est une gestion normale dans le cas d'installation de tuyaux, d'arriver avec des surplus, puisque les structures prennent un certain volume aussi.

2500

D'autre part, c'est ça, s'il y a de la décompaction à faire, idéalement il faudrait que ce soit fait peut-être en période sèche aussi, parce qu'on pourrait éviter de perturber encore le milieu aquatique et évidemment de s'assurer qu'il y a une reprise de végétation, s'il y en avait, ou que le milieu est revenu comme il était, effectivement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2505

Donc ce sont des mesures qui sont regardées et qui sont exigées en regard de la remise en état du milieu?

PAR M. PIERRE MICHON:

2510

Oui.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

2515 Excusez-moi! Donc considérant la réponse qu'on vient de recevoir de monsieur Michon, qu'est-ce qui nous a été proposé par le promoteur dernièrement, soit les coups de pelle d'une telle profondeur, va être satisfaisant?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2520 Madame Martel d'abord, peut-être en regard des mesures qui sont proposées pour décompacter?

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

2525 Je vais passer la parole à monsieur Michon.

PAR M. PIERRE MICHON:

2530 Évidemment, si on s'en tient au chemin d'accès qui va à l'île, encore là c'est un petit secteur, donc il y a une perturbation du milieu qui est moindre que si on va travailler en plus grande profondeur où on aurait, par exemple sur toute la longueur de la jetée, à faire de la décompaction. Ça fait partie de l'objet, si on veut, de l'estimation des panaches de dispersion, parce qu'il va y avoir un effet, si on veut, de perturbation du milieu qui est rattaché à ça.

2535 Donc c'est toujours en fonction, bon, si c'est un scénario 1, on s'attend pas à ce qu'il y ait nécessairement des impacts aussi grands ou une dispersion aussi importante que si on est dans un scénario 2, décompaction à l'endroit où on fait la jetée par exemple.

2540 Donc c'est un peu pour justifier aussi encore que c'est important d'avoir les panaches de dispersion dans des secteurs disons plus "globals", le secteur sud du fleuve, centre et côté nord, au niveau des travaux en général qui perturbent le fond du fleuve.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2545 Merci.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

2550 Donc si je comprends bien, madame la Présidente, c'est que la décompaction comme telle, telle que proposée par le promoteur, est acceptable, mais qu'il faut juste regarder les panaches de sédimentation qui vont être causés, c'est surtout ça qui est problématique et non la décompaction en tant que telle?

2555 **PAR M. PIERRE MICHON:**

Oui, ça se résume à ça, là.

2560 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Mathieu.

2565

PATRICK SIMARD

PAR LA PRÉSIDENTE:

2570 Je vais appeler un dernier intervenant pour cet après-midi, puisqu'on doit reprendre ce soir à dix-neuf heures (19 h), alors monsieur Patrick Simard s'il vous plaît.

Monsieur Simard, votre première question.

2575 **PAR M. PATRICK SIMARD:**

On voudrait savoir sur quelles données le promoteur a-t-il évalué et qualifié que les impacts reliés aux chemins d'accès, donc des jetées, seraient mineurs à nuls et de courte durée?

2580 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur Rousseau.

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

2585 Monsieur Veilleux va répondre à cette question.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

2590 Donc c'est basé sur l'inventaire au terrain qu'on a réalisé au cours de l'année 2003.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2595 Pouvez-vous détailler peut-être un petit peu plus, qu'est-ce qui vous fait arriver à la conclusion que c'est nul ou temporaire?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

2600 Bien, c'est parce que dans certains secteurs, par exemple si on parle de l'habitat 19 et 20 qui sont ceux où on est en eau plus profonde, la qualité de l'habitat actuellement est très pauvre pour l'habitat faunique. Donc dans ce secteur, on prévoit que l'impact sera nul.

2605 Il sera plutôt mineur dans les habitats plus importants, tel que l'habitat numéro 12 et l'habitat numéro 13 où il y a de la végétation de présente, où il y a un substrat qui est plus favorable à la fraie.

2610 Donc dans ce secteur-là, on prétend que ça va être mineur, un, parce que la jetée va rester là de courte durée et qu'avec les mesures de mitigation telles que prévues et discutées tout à l'heure, on pense que l'impact, au bout de la ligne, sera mineur pour ce secteur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Monsieur Simard, votre deuxième question.

PAR M. PATRICK SIMARD:

2615 On parlait de la plante qui était menacée d'être vulnérable, la Woodwardie de Virginie, on notait un petit paradoxe. C'est qu'on faisait tout en sorte pour tenir la localisation de cette colonie-là secrète, mais dans le fond, on néglige de la protéger. C'était comme un peu paradoxal entre les deux.

2620 On veut pas le dire pour la protéger, mais on veut pas nécessairement la protéger, on se demandait quel était le but, dans le fond, de tenir la localisation si secrète que ça si on n'a pas vraiment l'intérêt de la protéger de toute façon?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2630 Écoutez, de toute façon, je pense que dès qu'une plante est considérée menacée ou en voie d'être désignée, je pense que c'est une question de principe, c'est pas une question de loi ou de règlement. Madame Martel!

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

2635 Bon, je suis désolée si la réponse que j'ai donnée hier a donné l'impression qu'on se préoccupait pas de Woodwardie.

Nous, au ministère de l'Environnement, on s'est attardé à voir à quelle sorte de peuplement on avait affaire, alors il s'agit d'un regroupement de Woodwardie d'à peu près soixante (60) frondes.

2640 On a une pratique au ministère de l'Environnement qui balise comment on gère les différents peuplements selon leur rareté. Dans le cas, on a affaire à un peuplement qui n'est pas rare en termes de taille. C'est un petit peuplement, tout petit. C'est ce qu'on appelle, c'est une espèce qui est susceptible d'être désignée menacée, donc qui est dans une liste où on étudie son cas, donc on lui accorde une attention à cause de ça, une attention plus particulière.

2645 L'examen du peuplement montre qu'on a affaire à un peuplement d'intérêt qu'on dirait moyen par rapport à des peuplement beaucoup plus grands qui existent par exemple, je l'ai mentionné hier, dans la région de Lanoraie, alors des peuplements où on compte bien au-delà de centaines, c'est des mille (1000) frondes, alors ces peuplements-là sont rares et pour eux, on aurait un problème de passer au travers. Dans ce cas-là, on demanderait un contournement.

2650 Dans le cas qu'on a là, c'est un petit peuplement qui se déplace relativement facilement donc, on peut prendre finalement l'ensemble des frondes presque d'un coup de pelle puis l'envoyer dans un endroit similaire. Alors c'est pour ça qu'on est prêt à prendre un certain risque au niveau d'une éventuelle perte s'il devait y avoir échec au niveau de la transplantation, parce qu'on n'a pas affaire à un peuplement qui est rare en termes de taille.

2655 Mais je voudrais pas qu'on pense qu'on néglige et qu'on se préoccupe pas de la Woodwardie, bien au contraire. On a fait un examen particulier pour cette espèce-là dans ce dossier-là.

2660 **PAR LE COMMISSAIRE:**

2665 Hier, j'avais posé quelques questions, vous deviez nous revenir avec ça là-dessus, sur justement les perspectives de réussite de la transplantation de cette plante.

Est-ce que le taux de réussite, est-ce que, un, ça s'est déjà fait ailleurs, deux, le taux de réussite avoisine quoi, est-ce que vous avez ces informations-là?

2670 **PAR Mme NATHALIE MARTEL:**

2675 J'ai pas d'information sur le taux de réussite de transplantation de Woodwardie. On ne connaît pas d'études qui décrivent un taux de réussite pour la Woodwardie, que ce soit au Québec, au Canada. Les gens au Patrimoine écologique ont regardé la question; aujourd'hui il y a pas d'information sur la Woodwardie.

2680 Ceci dit, la Direction du Patrimoine écologique du ministère de l'Environnement considère que les mesures proposées par le promoteur qui sont d'identifier les caractéristiques du site sur lequel se trouve présentement le peuplement – alors là, on parle du sol, les questions d'éclairage, on parle d'humidité, une bonne caractérisation du pH, d'autres éléments comme ça – que le promoteur a présentées, permettent d'identifier un site similaire dans la région, dans le secteur et à ce moment-là, de maximiser les chances de réussite du peuplement.

2685 Ceci dit, étant donné la nature du peuplement, si malgré ces précautions-là qui sont amplement suffisantes pour la Direction du Patrimoine écologique, c'est-à-dire de faire une bonne caractérisation, d'impliquer le ministère de l'Environnement dans le suivi de la chose, nous, on est satisfait concernant cet aspect-là, si le contournement est impossible.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2690 J'aurais peut-être rajouté une question là-dessus, parce que le promoteur a fait référence, je crois que c'est hier soir, concernant les possibilités que de toute façon, ce peuplement-là soit éventuellement mis en péril par un éventuel développement résidentiel.

2695 Ma question: est-ce que les contraintes, les règlements, les exigences que le ministère, en regard des espèces protégées ou menacées ou en voie d'être désignées, se doivent aussi d'être respectés, dans le cadre par exemple, que ce soit des MRC, des municipalités ou autres, c'est-à-dire pas nécessairement un promoteur pour un projet particulier?

2700 Est-ce que, par exemple, s'il y avait un développement résidentiel dans le secteur, les promoteurs du développement résidentiel auraient les mêmes contraintes que pour un projet comme le réseau gazier?

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

2705 Dans le cas de la Loi sur les espèces menacées, on n'est pas supposé de porter atteinte à une espèce qui est désignée menacée ou en péril. On doit pas détruire.

2710 Maintenant, dans le cadre de ce projet, nous, à travers la procédure d'évaluation environnementale, on peut se substituer finalement aux gens qui gèrent cette loi puis de dire, bon on autorise ou pas.

Mais dans le cas d'une municipalité, je passerais – est-ce que tu pourrais m'aider, toi? Finalement, le principe s'applique à tout le monde pour protéger les espèces menacées.

2715 Mais le problème, c'est qu'on a affaire à une espèce qui est susceptible d'être désignée menacée et vulnérable. Et dans ce contexte-là, ça crée une espèce de flou, elle a pas un statut présentement, un statut de protection, au même titre qu'une espèce vulnérable ou rare.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2720 Peut-être si vous pouviez éventuellement nous revenir?

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

Je vais faire une vérification, effectivement.

2725 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, savoir si les exigences en regard des espèces désignées ou en voie d'être désignées...

2730 **PAR Mme NATHALIE MARTEL:**

Ou susceptibles d'être désignées.

2735 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

... s'appliquent pour toutes les interventions sur le milieu, quelle que soit la nature de l'intervention, particulièrement pour un développement résidentiel.

2740 **PAR Mme NATHALIE MARTEL:**

Très bien madame Girard.

PAR M. PATRICK SIMARD:

2745 Si je peux me permettre une courte sous-question! Est-ce qu'on connaît le nombre de colonies ou de peuplements qu'on peut retrouver dans la région de cette plante-là?

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

2750 À ma connaissance non. Je peux faire une vérification.

Dans la région ici, on connaît pas d'autres peuplements de ce type-là, c'est assez local, de Woodwardie je parle.

2755 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors je vous remercie monsieur Simard.

2760 Alors on va terminer pour cet après-midi le questionnement, on vous revoit ce soir à dix-neuf heures (19 h).

2765 Ce soir, comme c'est la dernière séance, la Commission aussi se réservera un petit peu de temps pour son questionnement dans le cadre de son étude du dossier, comme c'est son enquête, donc on va peut-être utiliser un peu plus aussi certaines personnes-ressources qu'on avait sollicitées, entre autres sur certains aspects du risque, toute la question aussi entourant ça.

Donc on essaiera ce soir de passer à travers notre questionnement. Je vous remercie.

2770

SÉANCE AJOURNÉE AU 16 MARS 2004 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

2775

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2780

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

2785